

Zeitschrift: Panorama / Raiffeisen
Herausgeber: Raiffeisen Suisse société coopérative
Band: - (1992)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

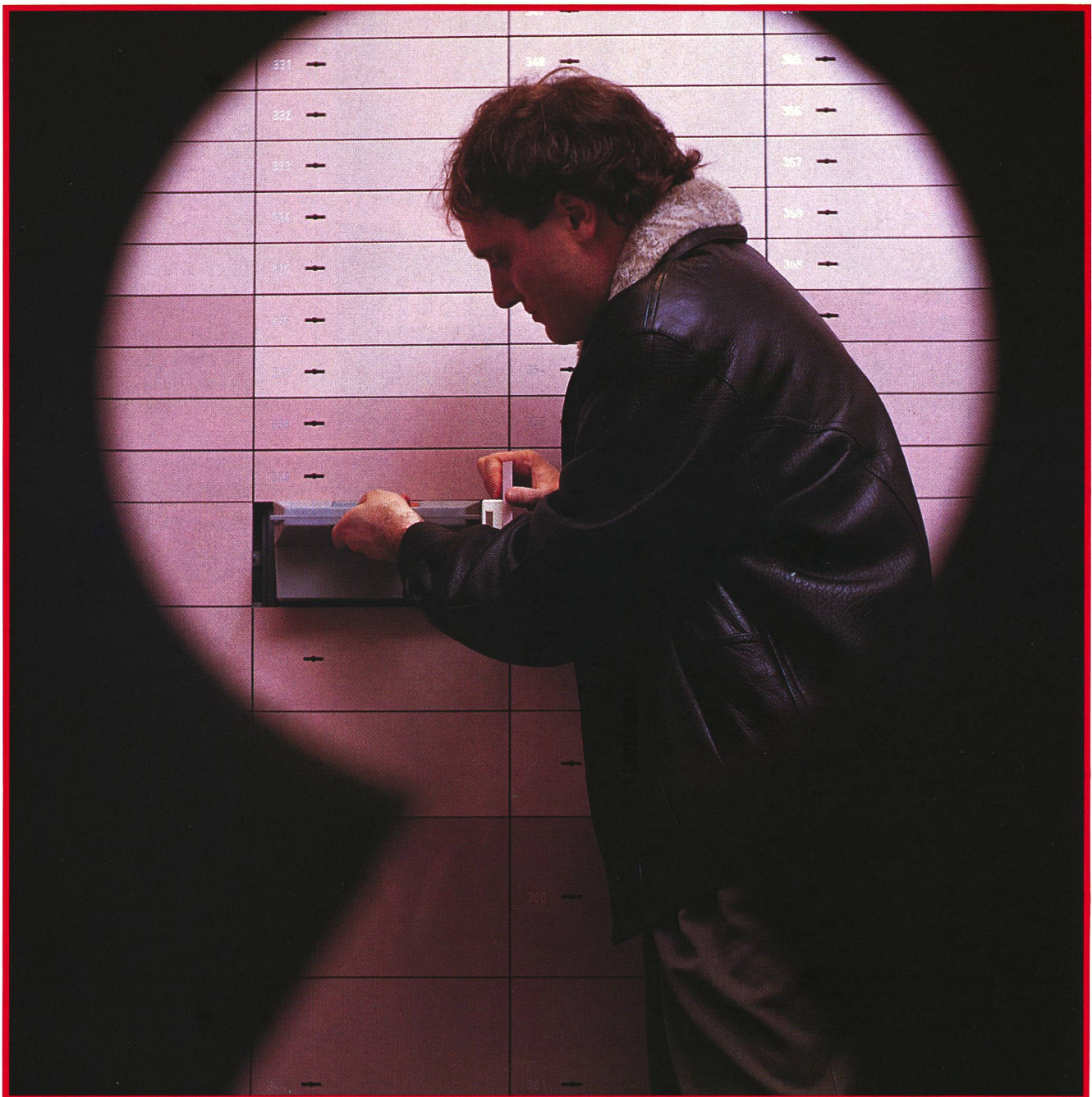
PANORAMA

3/92

Le mythe du secret bancaire

Jean-Philippe Rapp
invité du mois

De Babylone à aujourd'hui:
la révision bancaire



RAIFFEISEN



**Le compte est bon sur
tous les tableaux**



**prema 300 f ep
monostop**

compter, trier,
mettre en tubes
les monnaies

contrôle de l'alliage pour rejet des monnaies étrangères

prema

PREMA GmbH Tychbodenstrasse 9
4665 Oftringen Tel. 062/97 59 59

Abonnez-vous à PANORAMA!

Que l'on soit client ou non d'une banque Raiffeisen, il est possible de s'abonner **individuellement**, et en tout temps, au mensuel romand **PANORAMA** pour le prix de Fr. 21.- par année.

Il suffit de s'adresser à son service des abonnements: case postale 144, 1010 Lausanne.

Vous recevez déjà l'organe officiel de l'Union suisse des Banques Raiffeisen? Offrez alors un abonnement à un parent ou à un ami!

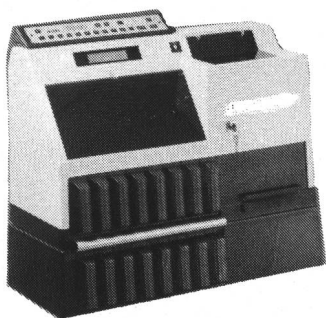
PANORAMA, c'est...

- ... des analyses économiques de premier plan
- ... des articles de réflexion de Max Mabillard et Roger Schindelholz
- ... des interviews de personnalités du monde économique et politique suisse et européen
- ... des enquêtes et dossiers qui touchent notre société
- ... des photos artistiques
- ... des voyages, des jeux et concours pour adultes et enfants
- ... une page inédite de Valott
- ... un espace littéraire unique en Suisse romande
- ... et la vie d'une banque dynamique et à visage humain qui appartient à ses clients!



FUEGOTEC SA

**Machines pour
le traitement de la monnaie**



FUEGOTEC MS-5600

Trieuse-compteuse à monnaie

La MS-5600 est une petite révolution: elle est capable de séparer la monnaie suisse des monnaies étrangères, et elle différencie même les pièces étrangères de calibre identique aux pièces suisses.

Distributeur exclusif pour la Suisse:

FUEGOTEC SA



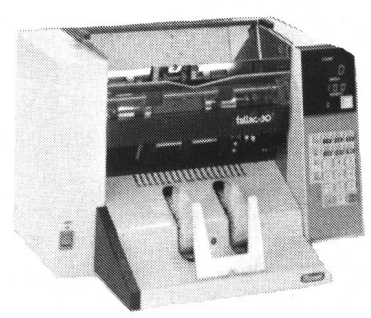
PRINCESS electronic M

Compteuse à monnaie

Les avantages de cette machine sont: sa haute performance et sa sécurité de comptage ainsi que son utilisation facile.

Une seule manipulation suffit pour le réglage des catégories de pièces.

SIÈGE: CHEMIN DES DAILLES 10 - 1053 CUGY - TÉL. 021/732 22 32
SUCCURSALE: LANDSTRASSE 37 - 5430 WETTINGEN - TÉL. 056/27 27 00



TELLAC-30 DD

Compteuse à billets

Sélection automatique des principales fonctions dès la mise sous tension. Démarrage automatique de détection de tout billet dont le format est différent du billet initial. Arrêt automatique lors de la détection d'un mauvais billet. Celui-ci n'est pas totalisé.

Avantage: il n'est pas nécessaire de recommencer le comptage.



Bonjour,

Après Donald Trump, Werner K. Rey, Robert Maxwell, on annonce que Bernard Tapie, à qui rien ne semblait résister, «l'homme qui sauvait des canards boiteux comme un maître nageur attrape les noyés» pourrait être devenu un «looser». C'est en tout cas l'avis exprimé par Jean-Marcel Bouguereau dans Le Nouveau Quotidien du 1^{er} mars. Hé oui, plus rien, soudain, ne sourit à Tapie. «Comme si ce cocktail étrange de populisme gouailleux et de capitalisme de far-west, emblématique de ces années 80 où l'argent était roi, ne laissait plus aujourd'hui qu'un désagréable arrière goût...».

Dans la «carte blanche» de ce mois, Jean-Daniel Rossier fustige lui aussi les incompetents, attirés par «des gains juteux», que notre société a sécrétés. Pour lui, il est temps que l'argent redevienne ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être: «un moyen d'échange» et non pas un veau d'or. Sans éluder les conséquences humaines, parfois dramatiques, de la crise actuelle, il se demande si celle-ci ne pourrait pas, finalement, être «bénéfique».

Une catharsis, qui a son prix, nous était peut-être nécessaire. Certains affairistes devront donc changer leurs mœurs économiques. La situation l'impose.

«Mais ce changement, nous dit le sous-directeur de l'Office de révision de l'USBR, ne se réalisera pas si la mentalité humaine ne privilégie pas les vraies valeurs disparues de nos mémoires occidentales.»

Dans le même journal, sans doute Jean-Philippe Rapp rejoint-il Jean-Daniel Rossier lorsqu'il dit: «La société helvétique va découvrir de plus en plus qu'elle devra résoudre des problèmes de solidarité nationale. Et qu'elle ne peut pas vivre seule.»

Encore faut-il, pour cela, que nous prenions «le risque d'être nous-mêmes.»

C'est-à-dire, et en principe, des êtres «humains». Non pas des moutons.

Gilberte Favre



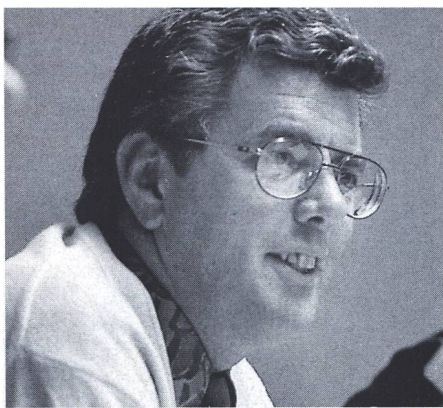
Jean-Philippe Rapp rédacteur en chef de TJ Midi à la TSR: «Mon rôle, c'est d'être une courroie de transmission»

Photo: G Blondel/TSR



Autour d'un mythe helvétique: le secret bancaire.

Photo: Rudi Aeschbacher



Pierre-Alain Lathion, responsable de l'office de révision séduois: Le goût des chiffres, mais aussi des relations humaines.

Photo: Robert Hofer

L'invité
Jean-Philippe Rapp 4

Société
Pas de panique 7

Dossier
Le mythe du secret bancaire 8

Carte blanche à
Jean-Daniel Rossier 11

Economie
Perspectives de la Suisse 12

Reportage
De l'Antiquité à aujourd'hui: le métier de réviseur 18

Espace littéraire
Silvia Ricci Lempen 27

Voyages
Gros plan sur la Turquie 28

PANORAMA

Mars 1992

Editeur

Union suisse
des Banques Raiffeisen,
Saint-Gall et Lausanne

Rédaction

Gilberte Favre,
rédactrice responsable
Case postale 144
1010 Lausanne 10
route de Berne 20
Tél. 021/653 52 21

Maquette

Véronique Duthovex

Collaborateurs permanents

Robert Hofer, Max Mabillard, Jean-Paul Maeder, Thierry Ott, Joëlle Pirek-Cheron, Françoise de Preux, Oswald Ruppen, Roger Schindelholz, Rémy Viredaz, Valott

Administration/Service des abonnements

Michèle Notari
Case postale 144
1010 Lausanne
Tél. 021/653 52 21

Il est possible de s'abonner individuellement et en tout temps à **Panorama**.

Textes et photos ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord écrit de la rédaction.

Régies des annonces

Annonces Suisses S.A.
Place Bel-Air 2 - 1002 Lausanne
Tél. 021/20 29 31

Fugier Espace et Publicité
Ch. du Dernier-Mur - 1031 Mex
Tél. 021/701 53 33

Impression/Expédition

Presses Centrales SA
Rue de Genève 7
1003 Lausanne

Tirage: 24 000 ex.

Jean-Philippe Rapp

«Un intérêt pour l'autre»

De Temps présent au TJ-Midi, il réussit à se faire écouter, et aimer, par un public fidèle, et aussi par l'équipe de journalistes qu'il dirige depuis cinq ans déjà. Ame et pionnier de TJ-Midi, Jean-Philippe Rapp nous dit pourquoi il ne supporte pas l'injustice. Dialogue à bâtons rompus sur la Télévision, sur la Suisse et le monde.

– Jean-Philippe Rapp, les téléspectateurs romands n'ont pas oublié le pavillon pédiatrique de l'hôpital d'Ouagadougou qui a pu être construit grâce à votre émission de *Temps présent*. Avec Jacques Forster, vous êtes aussi le créateur des Rencontres Nord-Sud*. D'où vous vient cet intérêt pour le tiers monde?

– Disons que j'ai un intérêt pour l'autre, pour l'autre différent, et que j'ai de la peine à m'habituer à l'injustice... Je m'intéresse aux questions de développement Nord-Sud mais aussi aux disparités à l'intérieur de notre société. Il se trouve que, depuis un certain temps déjà, nous ne sommes plus un peuple à part. Toute une génération en prit conscience en 1970 lorsqu'un avion suisse fut piraté à Zarka. Nous, Suisses, étions aussi vulnérables que les autres! Je me souviens, quand mon grand-père parlait de la Suisse, il disait que c'était un pays béni des dieux, et qui avait réussi.

Aujourd'hui, nous voyons qu'il y a du chômage dans notre pays, et la pauvreté, aussi. Avec cela, nous, Suisses, ressemblerons peut-être un peu plus aux autres. Je crois qu'il est temps d'essayer de se parler.



Jean-Philippe Rapp: «La télévision sert aussi à donner des moments de tendresse, un sourire...»

Photo: G. Blondel/TSR.

La société helvétique va découvrir de plus en plus qu'elle devra résoudre des problèmes de solidarité nationale et qu'elle ne peut pas vivre seule. Elle devra se situer par rapport à l'Europe et au monde.

La fin de ce siècle est préoccupante et soulève une grande inquiétude. Elle doit nous apprendre à rester modeste. Nous vivons une période où la notion de solidarité sera plus difficile à défendre, à pratiquer. Je pense que les nouvelles générations, qui sont plus lucides que nous l'étions à leur âge, pourront faire avancer les choses. C'est ce que je me dis lorsque je dialogue avec mon fils de 15 ans, qui est très sensible au monde que l'on prépare, aux injustices.

– **La Télévision a-t-elle pour vous un rôle pédagogique à jouer, celui d'éveilleur de conscience?**

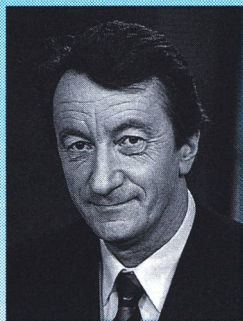
– Les télévisions ne sont jamais différentes des sociétés dans lesquelles elles vivent. Elles en sont le reflet. Je pense pour ma part qu'un des rôles de la télévision consiste à vous faire vivre une émotion. Certes, on ne peut pas en être capable systématiquement. C'est comme dans la vie! On ne connaît pas tous les jours des émotions, des moments rares et nobles qui illuminent une journée, une existence...

– **Il semble que les télévisions aient beaucoup perdu de leur crédibilité. Comprenez-vous cette crise de confiance de la part des téléspectateurs?**

– Ce scepticisme à notre encontre doit nous rendre plus précis, plus pointus, nous inciter à accomplir notre métier au plus près de notre conscience. S'il veut être crédible, le journaliste doit être capable de prendre un risque, celui d'être lui-même. Les téléspectateurs – et il en va de même pour les lecteurs – ne seront sensibles à un commentaire, à une émission, à un article que s'ils sentent un être humain derrière un visage, une signature.

Les journalistes doivent dire ce qu'ils pensent. Ce que je craindrais le plus, c'est l'autocensure. En vérité, tous les problèmes peuvent être traités. Il suffit de trouver des langages adéquats, vivants. Nous autres, journalistes, sommes parfois intolérants. Nous ne sommes pas face à un public homogène mais à un conglomérat de pu-

**«J'ai de la peine
à m'habituer à
l'injustice.»**



**«Prendre le risque
d'être soi-même.»**

blics. A nous d'essayer de les surprendre, de les toucher.

Reste que, si nous devons être une référence, nous avons aussi droit à l'erreur. Nous sommes des hommes comme les autres, après tout.

– **Comment situez-vous la Télévision suisse romande par rapport aux chaînes françaises?**

– Je crois que la TSR est placée devant un choix par rapport à son avenir. Soit elle décide de faire comme les autres en entrant dans la surenchère systématique, soit elle décide d'avoir sa propre spécificité, d'être la télévision d'un lieu et d'un groupe de gens déterminés. Dans ce cas, elle doit privilégier son propre langage.

Je suis d'avis que si nous, Romands, ne nous distinguons pas des autres télévisions francophones, nous sommes condamnés. Il s'agit donc d'être nous-mêmes.

– **Croyez-vous au pouvoir de la télévision?**

– Il est évident qu'un scandale politique dénoncé à la télévision aura des catastrophes indéniables. Avec une émission, un mot, on peut faire ou défaire une existence... Cela doit nous rendre plus responsables, plus attentifs aux drames humains.

– **Pour en revenir aux injustices que vous dénoncez souvent à la télévision, n'avez-vous jamais éprouvé la tentation de passer à l'action, de partir travailler sur le terrain, ici ou ailleurs?**

– Au fond de moi, chaque fois que j'ai vécu des périodes difficiles, professionnellement, je me suis dit que je pourrais me trouver un poste d'instituteur, dans un village, auprès de jeunes enfants. Parce que ce métier, plein de responsabilités aussi, me paraît très noble.

Partir sur le terrain, non... J'ai la faiblesse de croire que je n'aurais pas réussi, dans l'action, que j'y serais moins bon. Mon rôle, c'est d'être une courroie de transmission. Avoir du plaisir dans son métier n'est pas essentiel mais il n'est pas inutile non plus. En tant que journaliste, et fier de l'être, je peux faire passer une idée, partager certaines choses avec le téléspectateur. Et puis, par les temps qui courent, la télévision sert aussi à donner des moments de tendresse, un sourire... Des lettres de téléspectateurs nous disent parfois que nous avons même pu aider certains d'entre eux. Si nous l'avons fait, c'est en dehors de nous-mêmes, bien sûr!

– De solides amitiés sont-elles nées d'interviews télévisées?

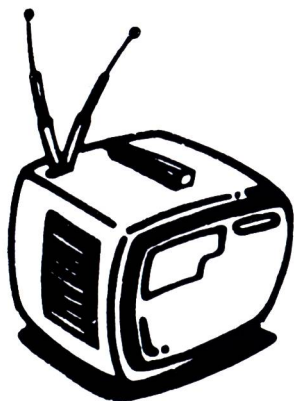
– Oui, de magnifiques, parmi lesquelles Bronislaw Geremek, Albert Jacquard, André Brink, Marthe Keller. Et Georges Haldas, bien sûr.

Une interview a parfois suffi à nous engager dans une lutte...

– Georges Haldas est de vos intimes...

– Il y a un lien très fort entre nous. J'éprouve pour lui des sentiments filiaux.

Il se trouve que je travaille dans l'instantané, dans l'éphémère. Haldas a un autre rapport au monde. C'est un sage, et l'esprit le plus jeune que je connaisse. Il sait prendre des risques. Et il accueille chaque journée dans l'émerveillement.



Repères biographiques

Né dans le canton de Vaud, le rédacteur en chef de *TJ-Midi* accomplit ses études entre Rolle et Genève. Licence en sciences politiques en poche, Jean-Philippe Rapp hésite entre l'enseignement et le journalisme. Il accomplit son stage de journaliste à *L'Ouest lémanique* puis, durant deux ans, enseigne le français, l'histoire et la critique de l'information au Cycle d'orientation de Genève. En 1969, il choisit le journalisme « parce que cela me permettait de bouger ». La même année, il entre à la Télévision suisse romande. Durant six ans, il travaille dans le domaine de la culture et de l'information des jeunes adultes. Dès 1975, ce sera les grands reportages pour *Temps présent* dont il assumera la responsabilité durant six ans (de 1980 à 1986). Enfin, depuis 1987, pour la plus grande joie d'une équipe de journalistes soudés par un enthousiasme et par un état d'esprit rares dans les médias, J.-P. R. est le rédacteur en chef du *TJ-Midi*, qu'il a créé. Un TJ dont les téléspectateurs et critiques apprécient tant le professionnalisme que le ton et l'ouverture, et dont beaucoup aimeraient le revoir, 19 h 30 arrivées...

Le journaliste n'a pas perdu le goût de l'enseignement. Depuis dix ans, il donne des cours à l'Institut universitaire d'études du développement (information et développement). Jean-Philippe Rapp, qui a aussi enseigné au CUEJ (Centre universitaire d'études de journalisme) de Strasbourg, a collaboré à la rédaction d'un ouvrage sur l'univers de la télévision, *Les nouvelles chaînes*.

Auteur d'une biographie sur Thomas Sankhara, il est en train d'écrire un livre d'entretiens avec Georges Haldas et songe, « afin de fixer les choses », à écrire un livre de réflexion. Journaliste, professeur, Jean-Philippe Rapp est enfin le créateur, avec Jacques Forster, des Rencontres internationales Nord-Sud, manifestation qui a pour but de promouvoir les films dans le tiers monde.

L'accident de circulation, cela n'arrive pas qu'aux autres

PAS DE PANIQUE!

Etourderie, fatigue, stress: vous renversez un piéton ou vous heurtez un jeune cyclomotoriste. Il a suffi d'un «blanc».

Que faire quand le «pépin» survient?

D'abord ne pas céder à la panique, ce qui est effectivement plus facile à dire qu'à faire...

Il faut en tout cas se rappeler que, quelle que soit la gravité de l'acte commis, et de toutes les circonstances atténuantes qu'on pourrait se trouver, un délit de fuite se retournera toujours contre son auteur.

Ted Kennedy, pour citer un exemple aussi flagrant que spectaculaire, ne s'est ainsi jamais remis de sa fuite après l'accident qui coûta la vie à sa secrétaire. Cet incident entama le capital de crédibilité du sénateur américain. Aujourd'hui encore, certains observateurs politiques soulignent la faiblesse de caractère de Ted Kennedy comme «antagoniste à une carrière de président des Etats-Unis». Il y a des faiblesses qu'on ne pardonne pas.

Et vous?

Le cas est universel et quotidien. Une voiture en heurte une autre, garée devant un musée ou sur une place de parc, provoquant de légers dégâts matériels. C'est ennuyeux mais pas dramatique. Dans ce cas, il ne suffit pas de poser sa carte de visite sur le pare-brise de la voiture endommagée car celle-ci pourrait s'envoler, de par la grâce d'un enfant ou d'un coup de vent.

Aussi importe-t-il de se faire connaître du détenteur de la voiture, soit par écrit, soit par téléphone. Pas nécessaire d'appeler la police. En revanche, dès qu'il y a des blessés, il s'agit de l'alerter.

Un juriste du Service vaudois des automobilistes nous a précisé: «Quand un enfant est victime d'un accident, il faut aviser ses parents et la police car, même s'il n'est pas fautif, l'enfant a souvent peur et aurait tendance à minimiser ses douleurs. Or, il faut savoir que des traumatismes non visibles au premier coup d'œil peuvent apparaître ultérieurement.»

On ne se hasarderait jamais à laisser rentrer à la maison un enfant que l'on aurait renversé avec sa voiture, quand bien même ses plaies et bosses seraient minimes et son sourire rassurant.

Quelles punitions?

Si les cas de lésions et d'homicides sont régis par le Code pénal, les autres ressortent de la loi fédérale sur la circulation routière, laquelle figure, en résumé, dans les manuels de savoir-conduire.

C'est le Service automobiles du canton concerné qui les prononce.

De plus, celles-ci sont accompagnées de sanctions pénales. Autre conséquence de l'accident dont on est responsable: il arrive que les assurances se retournent contre leurs clients. A cet égard, il importe de savoir que, si les assurances juridiques peuvent être d'une aide pour leurs membres, elles ne les assurent pas contre les propres fautes commises par ceux-ci. Elles ne défendent pas les intérêts de leurs membres qui auraient notamment conduit un véhicule sans permis de conduire.

On soulignera que, dès l'âge de 18 ans (âge d'obtention du permis de conduire), les mineurs ont les mêmes responsabilités que les adultes. Ainsi encourent-ils les mêmes sanctions que leurs aînés alors que, plus jeunes, ils dépendent du Tribunal des mineurs.

Des exemples types

Ces faits ont été signalés dans le cadre de la campagne vaudoise de prévention des accidents.

Premier cas: Ne respectant pas la limitation de vitesse à 50 km/h, un automobiliste aborde à vive allure un virage. Il perd la maîtrise de sa voiture qui monte sur un trottoir où il fauche deux personnes âgées. L'une d'entre elles décédera des suites de ses blessures.

Agé de 24 ans, le conducteur est titulaire d'un permis de conduire depuis deux ans. Il n'a pas d'antécédents en matière de circulation routière.

Mesures administratives: Le permis de conduire lui est retiré pour une durée de trois mois.

Sanctions pénales: Condamnation à deux mois d'emprisonnement avec sursis et Fr. 1000.- d'amende.

Suites civiles: L'assureur responsabilité civile réclame Fr. 20 000.- à l'automobiliste sur les Fr. 60 000.- qu'il a dû verser aux lésés.

Deuxième cas: Légèrement pris de boisson (1,05 g%), un automobiliste heurte de nuit un piéton qui chemine à l'extrême bord de la chaussée: le piéton est tué sur le coup.

Agé d'une quarantaine d'années, le conducteur conduit depuis vingt ans sans avoir jamais jusque-là de faute notable de circulation.

Mesures administratives: Le permis de conduire est retiré pour une durée de trois mois et demi.

Sanctions pénales: Condamnation à cinq mois d'emprisonnement avec sursis et à Fr. 2000.- d'amende.

Suites civiles: L'assureur responsabilité civile réclame Fr. 12 000.- à l'intéressé sur les Fr. 70 000.- qu'il a dû verser aux lésés.

Que dit la loi?

Selon la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958 (articles 16 et 17), le permis d'élève conducteur ou le permis de conduire doit être retiré dans les cas suivants:

- si le conducteur a compromis gravement la sécurité de la route;
- s'il a circulé en étant pris de boisson;
- s'il a soustrait un véhicule automobile dans le dessein d'en faire usage;
- s'il ne s'efforce pas ou s'il est incapable de conduire sans mettre en danger le public ou l'incommode;
- s'il a utilisé un véhicule pour commettre un crime ou, à plusieurs reprises, des délits intentionnels.

L'autorité qui retire un permis de conduire ou un permis d'élève conducteur fixera, **selon les circonstances**, la durée du retrait. Cependant, celle-ci sera:

- d'un mois au minimum;
- de deux mois au minimum si le conducteur a circulé en étant pris de boisson;
- de six mois au minimum si le conducteur, malgré le retrait du permis, a conduit un véhicule automobile ou si le permis doit lui être retiré pour cause d'infraction commise dans les deux ans depuis l'expiration du dernier retrait;
- d'une année au minimum si, dans les cinq ans depuis l'expiration d'un retrait de permis frappant un conducteur pris de boisson, celui-ci a de nouveau circulé dans cet état.

Enfin, le permis sera retiré définitivement au conducteur incorrigible.

Après la sécheresse des articles de loi, une chose est sûre: mieux vaut ne pas être responsable (ni victime) d'un accident.

Mais s'il survient, on a toujours intérêt à garder son sang-froid. Et à avoir le courage de la franchise. *GF*

Une vieille pomme de discorde

Les secrets du secret bancaire

Le secret bancaire est depuis des décennies une pomme de discorde en terre helvétique. Pourtant, il est loin d'être une spécialité suisse: le secret bancaire se retrouve sous des formes semblables dans de très nombreux pays. Mais comme la Suisse est – était? – la place financière la plus importante et la plus stable du monde, ce sont plus particulièrement ses banques qui, jusqu'ici, furent visées par les critiques.

Si le secret bancaire est un mythe, il n'est pas une spécialité suisse.

Photo: Ruedi Aeschbacher



Photo: SP



342

On reproche aux banquiers suisses de cacher dans leurs caves, grâce au secret bancaire, des fonds d'origine criminelle. On ajoute même que c'est l'une des raisons pour lesquelles la Suisse est si riche... Mais au fait, qu'y a-t-il de si mystérieux dans le secret bancaire?

Mythes

Le secret bancaire est une institution autour de laquelle circulent certains mythes, aussi bien chez les clients que chez les détracteurs des banques. La définition en est cependant simple: la banque n'a le droit de communiquer à des tiers aucun renseignement sur ses clients et leurs avoirs. Même une épouse méfiante, par exemple, ne pourra obtenir aucune information de la banque sur les transactions financières de son mari, à moins qu'elle ne présente une procuration. Pour sauvegarder ses droits, elle devra recourir à d'autres moyens, par exemple s'adresser au juge pour qu'il intervienne au titre de mesures protectrices de l'union conjugale.

Le secret bancaire vaut aussi, dans une mesure limitée, à l'égard des propres héritiers du client. Ceux-ci ne peuvent normalement être renseignés sur l'état de la succession qu'au jour du décès, éventuellement sur les opérations postérieures à la dernière approbation du compte, tant qu'il n'existe pas de motif particulier justifiant l'obtention de renseignements plus étendus.

Le secret bancaire, tel qu'on vient de le décrire, est protégé civilement et pénalement. C'est-à-dire qu'en cas de violation, intentionnelle ou par négligence, la banque est tenue à réparation du dommage et ses employés sont punissables.

Exception: les procédures pénales

Au contraire du secret professionnel des ecclésiastiques, des médecins et des avocats, cependant, le secret bancaire ne délie pas les employés et les organes de la ban-

que de l'obligation de fournir des informations complètes au juge instructeur ou au tribunal pénal en cas de procédure pénale. Dans certains cantons, l'obligation de témoigner vaut même pour les procès civils. Dans d'autres, le tribunal peut décider librement d'imposer cette obligation à la banque.

En cas de faillite d'un client ou de saisie, les banques sont également tenues de déclarer tous les avoirs et valeurs du débiteur. Lors d'un séquestre, par contre, les banques ne s'estiment généralement pas dans l'obligation de renseigner.

L'«Emirat helvétique»

Le conseiller national socialiste genevois Jean Ziegler, l'un des plus virulents critiques de nos banques, a écrit dans son livre «La Suisse lave plus blanc», au chapitre «L'île au trésor des dictateurs»: «L'Emirat helvétique est le coffre-fort du monde. Les caves d'Ali Baba de ses forteresses bancaires accueillent non seulement le butin des cartels de Medellin et de Cali, des narco-trafiquants iraniens et libanais, des mafias new-yorkaise, sicilienne et calabraise, mais aussi le trésor des classes possédantes et despotes d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine.»

Et plus loin, dans le chapitre «Le Moloch»: «Pendant qu'en Afrique, en Amérique latine, en Asie les enfants se prostituent, meurent de faim, que les familles éclatent, que les hommes, les femmes cherchent en vain un abri ou un travail, les milliards de la corruption, de l'évasion fiscale, du pillage, détenus par les «élites» dirigeantes de ces pays, s'accumulent en Suisse.»

Si l'on s'adresse aux professionnels de la banque, la réponse est au contraire qu'il n'existe aucune possibilité de se servir du secret bancaire pour mettre à l'abri une fortune acquise de manière illicite. En droit fiscal non plus, le secret bancaire n'est pas protégé lorsqu'il existe une suspicion de fraude fiscale, ou même, pour certains impôts, de soustraction fiscale.

L'obligation de diligence

L'Association suisse des banquiers a conclu avec les banques suisses une convention destinée à préserver le renom de la place financière suisse. Dans ce texte, les banques ont pris sur elles plusieurs obligations.

Le secret bancaire, autant que la sécurité, est une règle d'or chez Raiffeisen. Non seulement le gérant et ses collaborateurs, mais aussi les organes locaux (conseil d'administration et comité de surveillance) sont tenus au secret bancaire. (ma.)



«Il n'est pas toujours facile de décider quels Etats ou gouvernements ont le droit de confisquer les avoirs de leurs ressortissants.»

Photo: Ruedi Aeschbacher

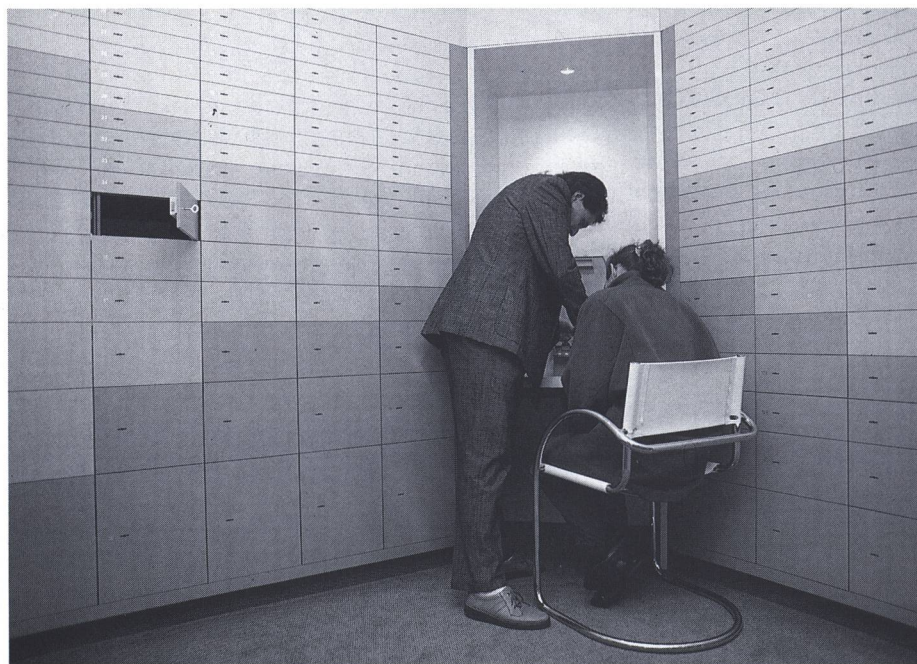


Photo: SP

En premier lieu, chaque banque doit vérifier l'identité de ses clients. Il est donc tout à fait impossible d'entretenir des relations bancaires avec une banque suisse de manière anonyme.

Les banques se sont également engagées à n'offrir aucune assistance active à la fuite de capitaux ni à la fraude fiscale. Ainsi la banque ne doit pas délivrer d'attestations incomplètes ou pouvant induire en erreur d'une autre manière.

Le respect de la convention de diligence est contrôlé par l'office légal de révision de chaque banque suisse. Si une violation est constatée, la commission de surveillance peut infliger à la banque fautive une amende conventionnelle.

Et les fonds étrangers?

Au reproche selon lequel des potentats étrangers «planquent» chez nous des fortunes amassées de manière douteuse, ou utilisent nos banques comme machines à laver l'argent sale, la loi donne également une réponse. S'il existe un soupçon fondé, la banque doit en effet fournir à l'autorité pénale fédérale ou cantonale tous les renseignements demandés sur la sphère économique privée du client ainsi que les documents y relatifs.

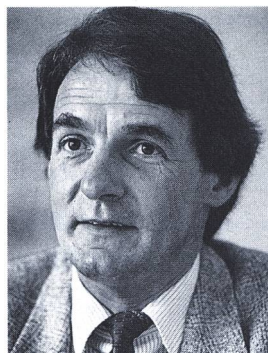
Si le client a commis à l'étranger un acte punissable et qu'une autorité étrangère a ouvert à ce sujet une procédure pénale contre lui, le Département fédéral de justice et police peut, aux termes de la loi sur l'entraide judiciaire internationale en matière pénale, accorder l'entraide demandée et lever à cet effet le secret bancaire de la banque.

Depuis 1934

Rappelons que le secret bancaire est ancré dans notre loi sur les banques depuis 1934 déjà, époque où le parti national-socialiste était au pouvoir en Allemagne. On voulait surtout empêcher que les avoirs d'étrangers ne puissent être saisis par leur Etat. A l'époque, c'était certainement une décision juste, si l'on songe aux personnes persécutées qui cherchaient en Suisse un abri sûr pour leurs biens. Aujourd'hui, il n'est pas toujours facile de décider quels Etats ou gouvernements ont le droit de confisquer les avoirs de leurs ressortissants...

Rêve ou réalité?

Par Jean-Daniel Rossier
sous-directeur de l'Office
de révision à l'USBR



Inflation, taux d'intérêts, coûts de la santé, chômage, licenciements, récession: on n'entend plus que cela et on ne peut pas faire un pas dans la rue sans cueillir des bribes de discussions traitant de ce sujet.

Il est vrai que la situation n'est pas très encourageante si l'on considère que tous les secteurs de l'économie sont plus ou moins touchés, y compris le secteur bancaire jusqu'alors réputé, et à juste titre, pour la sûreté de ses places de travail.

Une crise bénéfique?

Les conséquences humaines de cette situation sont graves et pénibles, surtout lorsqu'il s'agit de chômage ou de licenciements. C'est un véritable drame pour une personne de se sentir, du jour au lendemain, devenir inutile pour la société dans laquelle elle vit et pour laquelle, pendant souvent des dizaines d'années, elle a offert sa force de travail. Cet aspect du problème a déjà fait l'objet de nombreux articles dans la presse. Je ne l'aborderai donc pas ici.

Par contre, une question me trotte dans la tête depuis quelque temps: une crise, comme celle que nous vivons aujourd'hui, peut-elle être bénéfique? En faisant abstraction des difficultés personnelles que la plupart des gens rencontrent, et pour lesquelles le pouvoir politique ne semble pas avoir beaucoup de compassion, il me paraît important d'aborder le problème sous un angle nouveau: le pouvoir de l'argent.

De la mentalité humaine

Durant la période euphorique que nous avons vécue il y a quelques années, l'économie s'est emballée sous l'influence de l'attrait de gains financiers faciles à réa-

liser. Tout le monde s'est découvert une âme d'entrepreneur, non pas pour mettre à la disposition de la population un bien ou un service utile et nécessaire, mais simplement pour réaliser des bénéfices juteux. Des personnes parfaitement incompétentes se sont lancées dans des projets immobiliers d'envergure.

Dépourvus des connaissances professionnelles adéquates, beaucoup se sont mis à leur propre compte sans disposer de l'assise financière nécessaire. On a même vu des banques, connues pour leur sérieux dans le traitement des affaires, se mettre à financer des «châteaux de cartes» (W. K. Rey; l'empire, ou ce qu'il en reste, du magnat de la presse anglo-saxonne Maxwell, sans parler du financement de projets immobiliers totalement déséquilibrés). La liste pourrait être allongée à souhait.

Il est évident qu'une telle situation ne pouvait perdurer. J'ajouterai même qu'il est souhaitable qu'un changement intervienne. En effet, le pouvoir de l'argent comme indicateur unique de la réussite conduit à des aberrations et à des nuisances dont nous payons le prix aujourd'hui.

Pour permettre à l'économie d'avoir une croissance saine et régulière, les branches mortes doivent être éliminées et l'argent redevenir ce qu'il aurait toujours dû être: un moyen d'échange. Mais ce changement ne se réalisera pas si la mentalité humaine ne privilégie pas les vraies valeurs disparues de nos mémoires occidentales depuis plusieurs générations. Illusion que tout cela!

Le réveil sonne et il est temps pour moi de me lever! J'ai la tête lourde ce matin... Certainement la conséquence d'un «mauvais rêve»!

Tout le monde en parle: au bistrot, sur les quais de gare, dans les transports publics, dans les magasins, etc. C'est devenu une obsession, un sujet de conversation obligé. Non, il ne s'agit pas des «prouesses aux 16^e Jeux olympiques d'hiver» d'Albertville, mais de la CRISE.

L'économie suisse en 1992: perspectives

Timide reprise – Lente baisse du renchérissement

Sur quoi se base tant d'optimisme? On trouve les premiers signes de ces résultats pleins d'espoir dans le développement économique de notre pays. Au cours des six premiers mois de 1991, on a enregistré une baisse de la production totale en Suisse. Mais le vent a tourné depuis l'automne: les dépenses des consommateurs suisses ont sensiblement augmenté et les pays étrangers aussi demandent davantage de biens de consommation suisses, ce qui a permis aux exportations d'augmenter. Par contre, la situation est toujours aussi mauvaise dans la construction. Mais la demande de biens de consommation et d'exportation a suffisamment augmenté pour permettre à l'économie suisse en général d'être à nouveau dans le droit chemin de la hausse. Le KOF/ETH est d'autant plus heureux de cette évolution conjoncturelle favorable, qu'il l'avait prévue au printemps 1991 déjà. La mauvaise situation qui prévaut dans la construction est quant à elle imputable en grande partie à la hausse des taux d'intérêt.

Le rôle de la BNS

En 1989, le rendement moyen des obligations de la Confédération était de l'ordre de 5,2%. En 1990, il était déjà de 8,4%. On sait que lorsque les taux d'intérêts augmentent, l'envie de bâtir est des plus modérées tant dans l'industrie qu'auprès des personnes privées: le phénomène est aujourd'hui déjà presque une loi de la nature. La Banque Nationale Suisse (BNS) joue un rôle décisif dans l'évolution des taux d'intérêt. Jusqu'à l'automne 1990, elle a poursuivi une politique monétaire restrictive qui avait pour objectif de faire baisser les taux d'inflation élevés. Des perspectives favorables au niveau de l'inflation, alliées à la pression qu'exerçaient des taux d'intérêt

La Suisse a longtemps donné au monde l'image modèle de la stabilité politique, avec des taux d'intérêt et d'inflation peu élevés que plus d'un pays lui enviait. Or voilà qu'elle a dû faire la douloureuse expérience que tel n'était plus le cas. Reste que les pronostics conjoncturels établis par l'Institut de recherches conjoncturelles de l'EPF de Zurich (KOF/ETH) font état d'une certaine amélioration de la situation, qui se manifesterait, dès cette année, sous forme de taux d'intérêt et d'inflation plus bas.

élevés, ont alors poussé la BNS à corriger sa politique vers la fin de 1990. Dans le même temps, la Banque nationale a profité de la crise du Golfe, en ce sens que le franc suisse a de nouveau été très demandé comme devise sûre, qu'il s'est renforcé par rapport à d'autres monnaies, élargissant ainsi le champ d'action de la BNS. Cet assouplissement s'est également poursuivi au début de 1991. Mais, étant donné que l'inflation s'est ensuite maintenue à un niveau élevé et surtout que le franc s'est de nouveau affaibli, la BNS a été de plus en plus poussée à la défensive. Il ne faut cependant pas oublier que la Banque nationale devait agir, alors que les circonstances étaient

particulièrement difficiles. En effet, tandis que la guerre du Golfe faisait rage, la réunification allemande prenait forme, tout cela sur une toile de fond marquée par une économie mondiale affaiblie. L'évolution des taux d'intérêt sur les placements à court terme reflète nettement l'influence qu'a joué le développement de la politique internationale. En août 1990, soit au début de la crise du Golfe, le taux à trois mois pour les placements en Eurofrancs était de 9%. En mars 1991, il était tombé à 8%. Au lieu de continuer à chuter, il est resté pratiquement au même niveau (août 1991: 7,9%), de sorte que sa valeur à la fin de l'année était de l'ordre de 8%.

Optimisme malgré tout

L'évolution des taux d'inflation est tout aussi explosive politiquement. La BNS entendait considérer les effets tardifs du krach boursier de 1987 comme aussi faibles que possible. La manière dont elle y est parvenue fait d'ailleurs l'objet d'un litige entre experts. Toutefois, en 1989, le renchérissement annuel moyen était encore de l'ordre de 3,2%, atteignait déjà 5,4% en 1990 et présentait en 1991 une valeur encore plus élevée (5,8%). Les raisons invoquées sont nombreuses, souvent liées les unes aux autres et de ce fait difficiles à combattre. C'est ainsi par exemple que le malencontreux rapport qui unit les taux hypothécaires aux loyers a entraîné, en très peu de temps, plusieurs augmentations de loyers qui, bien sûr, ont contribué à une hausse sensible du renchérissement. Par ailleurs, les prix dans l'administration ont été adaptés à la hausse, et un grand coup a été frappé par les salaires, suite à la compensation du renchérissement. Ces deux phénomènes ont fait de nouveau augmenter le renchérissement.

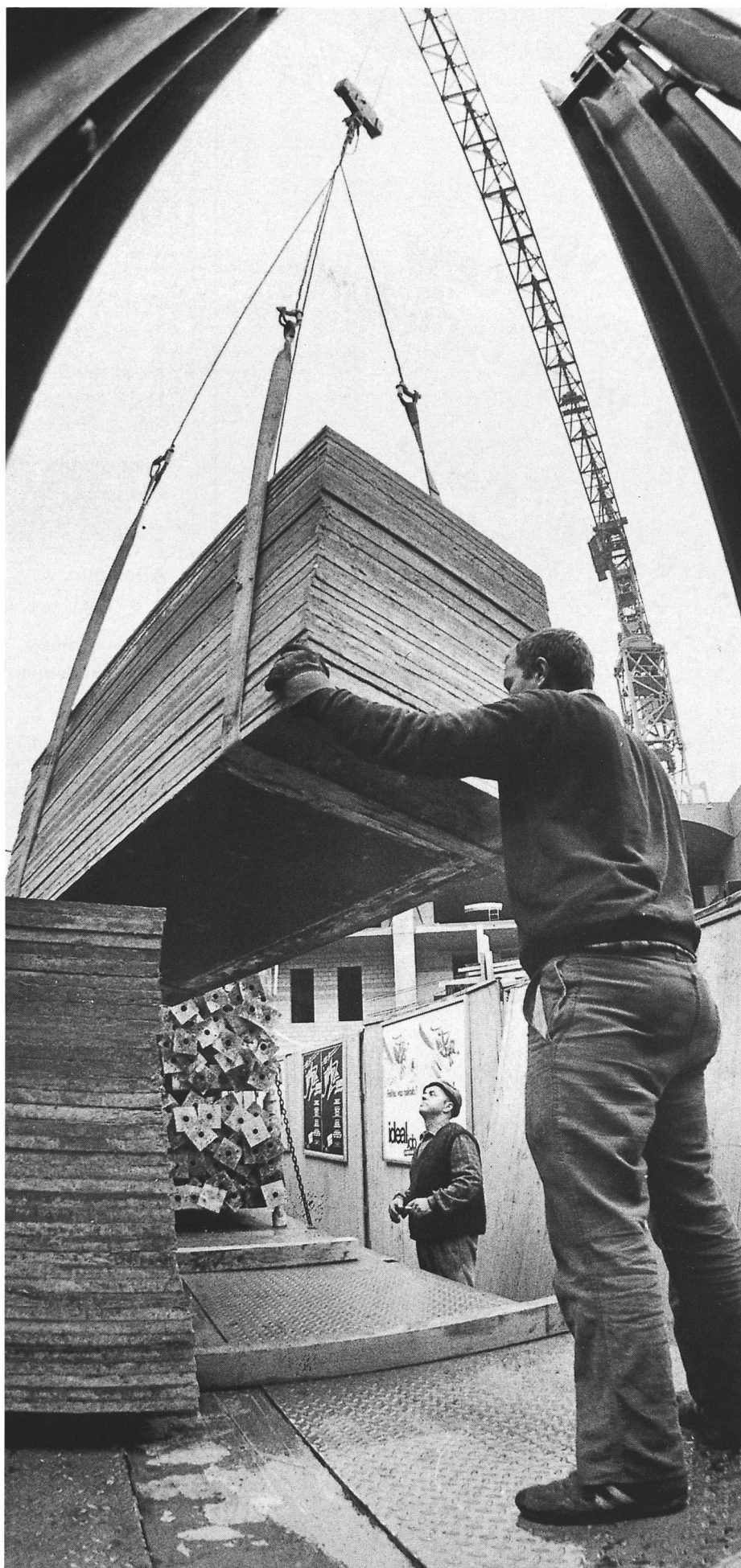
L'une des raisons à l'optimisme qu'affiche le KOF/ETH – le renforcement de la pro-

duction suisse – a déjà été mentionnée. Dans ce domaine, l'élément moteur sera donné essentiellement par la demande venant de l'étranger, laquelle augmentera encore dans le courant de l'année. Avec à peine plus de 1%, la croissance devrait néanmoins rester encore modeste en 1992. Une autre raison réside dans le fait que la politique critiquée menée par la BNS a pu enfin donner de premiers succès. C'est ainsi que l'on prévoit pour 1992 un renchérissement annuel moyen de 4,1%, à condition qu'en mai prochain, la poussée des prix tout comme par exemple la valse des hypothèques de mai 1991 disparaissent. L'assouplissement de la politique monétaire exercera aussi une influence positive sur les taux d'intérêt. Cela se ressentira surtout sur les taux d'intérêt à long terme, comme par exemple le taux des obligations de la Confédération, qui passera de 8,1% à 7,3% (en moyenne) pour 1992. La politique d'assouplissement de la Banque nationale n'est toutefois pas sans limites. D'un côté, on veut que le cours du change avec le partenaire commercial le plus important de la Suisse, à savoir l'Allemagne, soit soumis à des fluctuations aussi faibles que possible. Mais vu que l'année dernière, le franc suisse s'est affaibli par rapport au mark allemand, le champ d'action est ici limité. D'un autre côté, il s'agit aussi d'éviter de trop grandes différences entre les taux d'intérêt pratiqués en Suisse et en Allemagne. C'est la raison pour laquelle on ne baissera guère les taux des placements à court terme. Puisqu'il est nécessaire de réduire le renchérissement pour atteindre (de nouveau) le niveau européen, il faudra que les Suisses apprennent à vivre et à travailler avec des taux d'intérêt plus élevés.

Etude exclusive de l'EPFZ.
Traduction: J. Pirek-Cheron

La situation est toujours aussi mauvaise sur le marché de la construction.

Photo: Alain Rouèche/CIAG



Lundi

...ouvert à tous!

Faites vos achats au cœur de votre campagne

vos jardin mérite les plus grands soins

- graines potagères
- semences-gazons
- engrais haute gamme
- produits de traitements
- matériel de jardin de qualité

LANDI votre meilleur conseiller!

UNION DES COOPÉRATIVES AGRICOLES ROMANDES



Solutions des Jeux de Thierry Ott

Les jumeaux

Les lettres n° 1 et n° 4.

Egalités mystérieuses

$$((9 \times 2) : 9) + 2 = 4$$

$$(2 \times 9) - (2 + 9) = 7$$

$$((9 - 2) + 9) : 2 = 8$$

$$((2 \times 9) : 2) + 9 = 18$$

Le scrabble

Étripas – Parités – Parties – Patries – Piastre – Pirates – Pistera – Prêtats – Priâles – Ripales

Tronc commun

COT (tacot – bicot – coter – coton)

Division par trois

Mini-quiz

1. B 2. C 3. A 4. C 5. A

6	5	2
4	7	9
2	3	1

Mots croisés

Horizontalement 1. Noduleuses. – 2. Utopie. Olt. – 3. Ras. Crue. – 4. Liesse. – 5. Emu. Ane. Rê. – 6. AR. Génies. – 7. Ig. Ferons. – 8. Vêtu. Vr. Il. – 9. Eros. Emane. – 10. Pétré. Et.

Verticalement 1. Nulle. Ives. – 2. Ot (ôter). Imager. – 3. Doreur. Top. – 4. Upas. Fusé. – 5. Lissage. – 6. Ee. Enerver. – 7. Enorme. – 8. Sort. In. – 9. Elu. Résine. – 10. Stères. Let.

CONVOCAATION

à la 50^e assemblée ordinaire des délégués de la Coopérative de cautionnement de l'Union Suisse des Banques Raiffeisen

Samedi 23 mai 1992, à 10 h 45, à l'Hôtel Union à Lucerne

Ordre du jour

1. Ouverture par le président, M. Peter Willi
2. Nomination des scrutateurs
3. Rapport sur l'activité de la Coopérative en 1991 et présentation des comptes annuels par le directeur, M. Kurt Wäschle, lic. rer. pol.
4. Rapport et propositions de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation du bénéfice net
6. Révision des statuts
7. Elections
 - a) du conseil d'administration et de son président
 - b) de l'organe de contrôle
8. Divers et discussion générale

Extrait de l'article 14 des statuts:

«Chaque sociétaire a droit à une voix à l'assemblée des délégués. Il peut se faire représenter par le délégué d'un autre sociétaire muni d'une procuration écrite. Un sociétaire ne peut cependant représenter qu'un seul autre sociétaire.»

Saint-Gall, mars 1992.

Le Conseil d'administration

Revue de presse économique

La Suisse face au FMI

Soyons, pour une fois, un peu égoïstes: un «non» à l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods risque de mettre en jeu près d'un milliard d'exportations suisses vers les pays du tiers monde. Les comptes sont vite faits:

- un quart environ des projets de la Banque mondiale profite déjà actuellement à des entreprises suisses, soit environ un demi-milliard par an;
- un demi-milliard de francs suisses d'exportations vers le tiers monde ont bénéficié l'an dernier des crédits mixtes de la part de la Confédération. Sous pression américaine, ce type de financement sera supprimé dès cette année par les pays de l'OCDE. Les pays bénéficiaires des crédits mixtes devront désormais s'adresser à la Banque mondiale pour décrocher des facilités de paiement et de financement.

Voilà donc un milliard de francs d'exportations qui dépendront des crédits accordés par la Banque mondiale, dont nous ne sommes pas membre. Explications du phénomène: les pays en voie de développement qui ont besoin de matériel de chemin de fer, de télécommunication ou de production d'énergie adressent leur projet à la Banque mondiale, qui le met en soumission publique. En principe, seules les entreprises des pays membres de la Banque mondiale peuvent faire des offres. Celles-ci sont examinées sous l'angle du rapport qualité-prix.

Si les entreprises suisses peuvent participer malgré tout à ces offres, bien que n'étant pas membres de la Banque mondiale, c'est en raison d'un «gentleman agreement», d'un accord tacite sans aucune base écrite. La Banque mondiale avait accordé ce privilège à la Suisse en échange de la possibilité de s'approvisionner en argent frais sur le marché financier suisse à une période où les taux d'intérêt étaient bas.

Le Nouveau Quotidien,
1^{er} mars 1992
(Yves Petignat)

Algérie: plan d'urgence

Le Gouvernement algérien a rendu public le détail d'un «plan d'action» destiné à relancer la production, à satisfaire les besoins des ménages et, plus généralement, à «redonner confiance et espoir au citoyen».

Le redémarrage de l'appareil de production, dont de nombreux secteurs sont en panne de l'aveu même des autorités, et l'approvisionnement des ménages passent par «un choix rigoureux des investissements et des importations», selon ce plan d'action.

Ainsi le programme d'importations pour 1992 «privilégie les secteurs à fort effet d'entraînement comme le bâtiment-travaux publics et l'agriculture» (achat de matériaux, engrais, semences, etc.). Des partenaires internationaux seront sollicités pour la production de matériaux de construction.

Le plan prévoit aussi de «développer les petites et moyennes entreprises créatrices d'emplois» et d'assainir les finances des entreprises publiques.

Le chef du gouvernement Sid Ahmed Ghazali a annoncé que certaines entreprises d'Etat déficitaires devront disparaître, dans tous les secteurs. Une gestion privée est préférable dans le tourisme, l'agriculture et le commerce, a-t-il ajouté, réaffirmant pourtant la nécessité de maintenir un secteur public puissant.

Il a invité les banques étrangères à s'installer en Algérie et a rappelé que l'entreprise d'hydrocarbures Sonatrach, qui réalise l'essentiel des exportations algériennes, négocie avec des sociétés étrangères, auxquelles il est demandé de s'engager «pour dix ou quinze ans et de payer d'avance».

AFP
1^{er} mars 1992

Un contrat pour l'humanité

Mettre en lumière les effets dévastateurs de l'«évangile de la compétitivité» est un exercice nécessaire, mais non suffisant. Mais par quoi remplacer l'économisme darwinien, aujourd'hui hégémonique? A partir d'une analyse de la situation du monde actuel, deux grandes catégories de propositions peuvent être présentées:

- adoption de nouvelles règles du jeu économique planétaire, dans un cadre législatif et politique approprié, une sorte de *contrat mondial*;
- élaboration d'une série d'instruments et de mesures visant à en assurer la mise en pratique, c'est-à-dire une *nouvelle ingénierie de l'économie mondiale*.

Nous sommes en train de passer d'une période historique marquée par la prédominance de l'économie nationale avec des cadres législatifs et politiques propres à chaque Etat - à une autre phase, celle de l'économie mondialisée, dépourvue, elle, de tout appareil de régulation approprié. D'un côté l'anarchie (cas du système monétaire et financier), de l'autre l'oligarchie (cas des concentrations industrielles et financières et des alliances technologiques interentreprises dans des réseaux sans frontières de firmes géantes) constituent les formes dominantes de réglementation de l'économie mondiale. De la même manière que, dans le passé, le développement des économies nationales a été rendu possible par l'encadrement réglementaire de l'Etat-nation, l'économie de plus en plus globale de cette fin de siècle ne saurait constituer la base efficace d'un développement à l'échelle du monde en l'absence d'un cadre législatif et politique lui aussi mondialisé.

Faute de pouvoir envisager l'instauration d'un Etat mondial dans un avenir prévisible, il faut donc travailler à la mise en œuvre d'un contrat mondial: un contrat de l'humanité et pour l'humanité.

Le Monde diplomatique,
février 1992
(Riccardo Petrella)

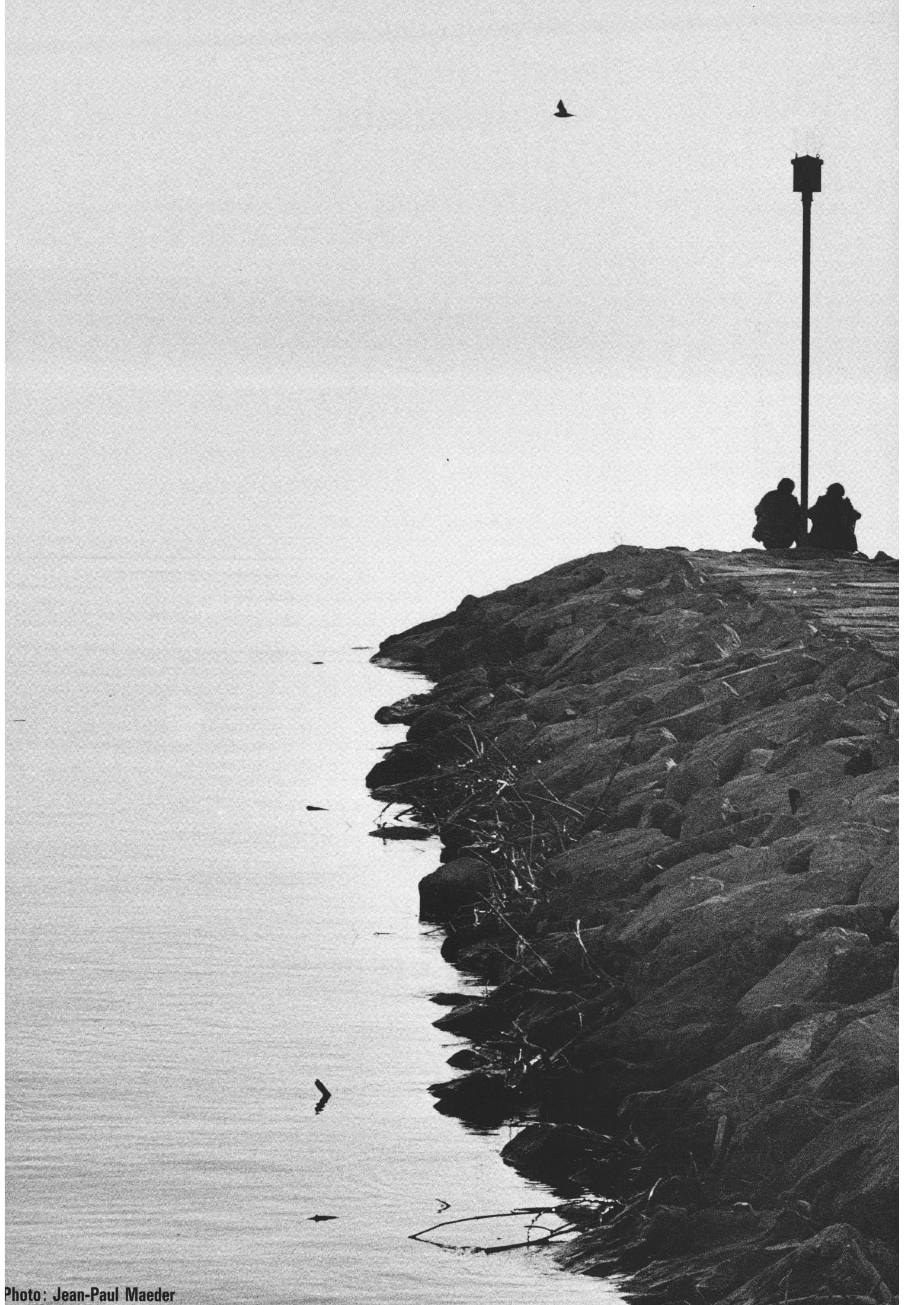


Photo: Jean-Paul Maeder

«Il suffit d'avancer pour vivre
D'aller droit devant soi
vers tout ce que l'on aime...»

Paul ELUARD



La journée d'un réviseur

A en croire Pierre-Alain Lathion, responsable du sous-arrondissement séduinois de l'Office de révision, ainsi que ses acolytes Jean-Paul Pfammatter, Bernard Morard et Ivano Bressan, il faut affectionner les contacts humains pour exercer avec plaisir le métier de réviseur, ce qui est précisément leur cas, à tous les quatre. Il faut aussi savoir se prêter à des horaires plutôt flexibles. Ils disposent de dix mois pour réaliser leur travail de contrôle auprès de soixante-cinq banques. Les révisions durent, selon l'importance des banques, entre 4 et 19 jours.

En plus de la diversité des relations humaines, les réviseurs sont aussi confrontés à la variété des systèmes comptables, ajoute Bernard Morard, réviseur à l'USBR depuis 1987. «Certains banques sont informatisées, d'autres disposent d'un PC relié au siège de Saint-Gall, d'autres enfin en sont encore à la comptabilité manuelle et inscrivent leurs chiffres dans un cahier».

D'ici un an, tous les réviseurs travailleront sur un PC personnel, ce qui leur permettra

Les premiers jours de février arrivés, et jusqu'au début novembre, les réviseurs de l'USBR quittent leur bureau pour s'en aller, par monts et par vaux, dans toutes les banques membres de l'Union suisse des banques Raiffeisen. Il s'agit, pour eux, de procéder à la vérification des comptes. Mais pas seulement. Panorama a dialogué avec les quatre réviseurs responsables du secteur Valais romand, au moment où ceux-ci entamaient leur révision annuelle à la banque de Bramois.

G.F.

de donner davantage de leur temps aux analyses et prospectives. Les révisions sont toujours suivies d'un entretien avec le gérant et les organes dirigeants de la banque. «Le réviseur doit aussi savoir donner des conseils, prendre des initiatives, notamment en ce qui touche les provisions à constituer», relève M. Lathion. Les deux derniers mois de l'année sont consacrés à une activité plus sédentaire, à l'Office de révision, mais encore à des révisions complémentaires et intermédiaires, si nécessaire.

Au moment où ceux-ci vont mettre leur nez dans les bilans et comptabilités bancaires, les réviseurs sont-ils toujours bien accueillis par les gérants et autres responsables des banques?

«Le gérant qui s'occupe correctement de ses comptes sera content de voir arriver les réviseurs», précise Pierre-Alain Lathion, responsable de l'Office de révision de Sion. Il se sentira encouragé et conforté dans sa ligne de travail. Non, nous ne sommes pas considérés comme des intrus. Les respon-



sables des banques savent bien que notre but est de servir l'intérêt de Raiffeisen. En fait, nous sommes les gardes-fous des gérants et c'est toujours avec un esprit constructif que nous allons examiner leurs comptes. Pour eux, il ne faut pas oublier non plus que nous sommes souvent le seul lien avec le siège central de Saint-Gall et avec celui de Lausanne.»

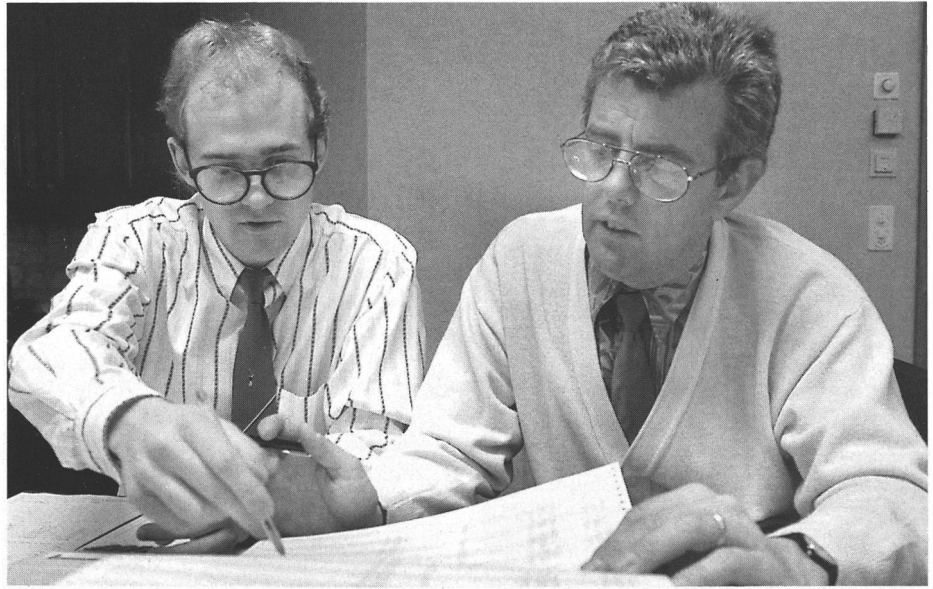
Conformément à la loi, chaque banque est tenue d'établir des comptes qui seront ensuite soumis à l'approbation des sociétaires. Comme on peut l'imaginer, il est impossible, pour les réviseurs, de vérifier tous les chiffres contenus dans le bilan et dans la comptabilité. Aussi ceux-ci procèdent-ils par sondage, comparant le bilan avec la comptabilité, veillant à ce que les chiffres inscrits au bilan correspondent à une réalité.

Que se passe-t-il lorsqu'un réviseur constate des erreurs? «A Raiffeisen, le risque est moins grand que dans les autres banques puisque le crédit à blanc ne peut pas intervenir. Ces dix dernières années, nous avons constaté une dizaine de cas en Suisse romande où il y avait eu des irrégularités. Il arrive que nous demandions la suspension de certains responsables s'ils dérogent à des articles de la loi sur les banques. Nous pouvons aussi, dans certains cas, procéder à une révision intermédiaire. Car si, généralement, nous effectuons une révision par an, des établissements bancaires auront trois ou quatre visites des réviseurs». Doyen des réviseurs de Sion, puisque travaillant à Raiffeisen – de Saint-Gall à Sion via Lausanne – depuis 1970, M. Pfammatter reconnaît que les réviseurs des premières années étaient beaucoup plus «policiers» qu'aujourd'hui. «Avant, nous étions parfois mal perçus. Les réviseurs ont changé d'attitude. Ils ont plus de psychologie...»

Car il ne s'agit pas que de jongler avec les chiffres et de faire preuve d'esprit de synthèse. Chaque jour, les réviseurs se retrouvent face à des êtres humains avec lesquels il importe de dialoguer.

Indubitable organe de contrôle, les réviseurs effectuent aussi un travail de formation auprès des gérants et autres responsables bancaires. Des séances sont organisées, trois à quatre fois par an, par l'Office de révision de Suisse romande, installé à Lausanne et dirigé par Jean-Daniel Rosier.

Contrôleurs, conseillers, analystes, aux réviseurs de savoir détecter les chiffres louches, et d'inciter les banques à produire toujours plus. Dans l'intérêt des clients, devons-nous le préciser?



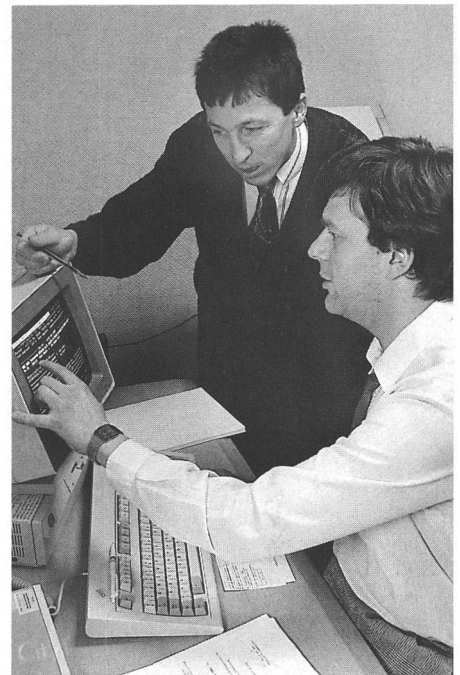
▲ M. Pierre-Alain Lathion, responsable du bureau sédunois de l'Office de révision, accompagné de M. Ivano Bressan.

Pour Bernard Morard (ici avec l'aide-gérant Jean-Pierre Hug), il ne s'agit pas seulement de jongler avec les chiffres mais encore de conseiller et de prendre des initiatives. Goût des relations humaines indispensable! ▶

◀ Les réviseurs sédunois accueillis par MM. René Panchard, gérant, et Jean-Pierre Hug, aide-gérant de la banque de Bramois.

M. Jean-Paul Pfammatter, doyen des réviseurs: «Avant, les réviseurs étaient parfois mal perçus. Ils ont aujourd'hui plus de psychologie...» ▼

Photos: Robert Hofer.



En quelques dates

- **3000 ans avant Jésus-Christ, à Ninive et Babylone:** premières lois commerciales et rapports comptables de l'histoire de l'humanité.
- **en Egypte, environ 2700 av. J.-C.:** le fisc crée le contrôle comptable.
- **300 ans av. J.-C., Rome:** création de la Cour des logistes, vérificatrice des comptes des revenus publics.
- **Rome, au V^e siècle:** les consuls, censeurs et questeurs sont de véritables ministres des finances.
- **Italie, fin du Moyen Age:** l'Italie est la patrie de la comptabilité.
- **Italie, en 1494:** création du premier traité de comptabilité: il est dû à Lucas Pacioli.
- **A la fin du XVII^e siècle, France:** à la Cour des comptes de Paris, un expert est chargé de la vérification des comptes.
- **En 1581, Venise:** création de la première association de réviseurs professionnels.
- **En 1658, Milan et Bologne:** introduction d'institutions similaires.
- **Angleterre, au XIX^e siècle:** essor fulgurant de la révision professionnelle.
- **Suisse, 1913:** création de l'Association suisse des experts comptables.
- **Suisse, 1925:** naissance de la Chambre suisse pour expertises comptables.

De Babylone à la Suisse via Londres: quelques repères historiques

Réviseur, contrôleur et inspecteur: qui se cachent exactement derrière ces vocables et de quand datent ces professions? Les historiens nous apprennent que, 3000 ans avant Jésus-Christ déjà, à Ninive et à Babylone (l'ancienne Mésopotamie, Irak d'aujourd'hui), existaient des lois commerciales et des rapports comptables. A l'époque, le scribe tenait lieu d'expert et c'est sur des tablettes qu'il notait les transactions importantes et qu'il les légalisait en les faisant suivre de sa signature.

En Egypte, c'est le fisc qui dut être, selon toute vraisemblance, le créateur du contrôle comptable. Au temps des pharaons, dès 2700 avant Jésus-Christ, il était primordial de contrôler les récoltes.

Plus de 300 ans avant Jésus-Christ, Athènes possédait une institution des finances publiques: la Cour des logistes. Celle-ci avait été créée pour vérifier les comptes des revenus publics. Elle avait aussi pour tâche de traduire en justice les éventuels fonctionnaires indécents. Parallèlement à cette Cour, il existait un Collège de réviseurs (les euthynes), composé de dix commissaires athéniens lesquels, élus par le peuple, étaient chargés de vérifier les comptes des magistrats sortant de charge.

A Rome, les empereurs confiaient le contrôle des finances publiques aux consuls, aux censeurs puis aux questeurs. Ceux-ci furent d'ailleurs, au V^e siècle, de véritables ministres des finances, chargés d'examiner les comptes des provinces et de surveiller le trésor public. L'ensemble des comptes était ensuite soumis à l'approbation du Sénat. Plus tard, lorsque l'Etat romain fut livré à des généraux et à des magistrats corrompus et débauchés, ce contrôle devait perdre toute son efficacité. D'après les historiens, le Moyen Age marqua un temps d'arrêt dans les progrès techniques du contrôle des comptes. On attribue cette stagnation à la chute de l'Empire romain laquelle entraîna une désagrégation de la société et une atrophie, voire une paralysie des échanges commerciaux. A la fin du Moyen-Age, l'Italie était «la patrie de la comptabilité». Cette comptabilité était

souvent tenue par deux personnes. Le procédé italien allait se répandre rapidement, en particulier au Ministère des finances d'Angleterre.

Le premier traité de comptabilité date de 1494. On l'attribue à Lucas Pacioli. Dans son ouvrage, Pacioli préconise l'utilisation d'un Mémorial, d'un Journal et d'un Grand-Livre. Il subdivise les comptes en deux catégories: les comptes d'inventaires (liste des engagements du commerçant et de ses clients), les comptes dits «de dispositions» qui correspondent, eux, aux comptes actuels parce qu'ils permettent d'établir la situation exacte du commerçant.

Selon Pacioli, le réviseur doit, en plus de ses qualités de contrôleur-comptable, faire preuve de *disponibilité* et d'*ordre*. En France, à la fin du 17^e siècle, sous Colbert, un expert était chargé, à la Cour des comptes de Paris, de la vérification de tous les comptes et calculs. Les tribunaux de la même époque connaissaient la pratique des expertises comptables.

C'est à Venise, en 1851, que la première association de réviseurs professionnels fut constituée. Il s'agissait d'une véritable institution d'Etat qui acquit bientôt une vaste influence et réglementait, de façon très rigoureuse, l'admission de ses membres. Des organismes similaires furent créés, en 1658, à Milan et à Bologne.

C'est cependant en Angleterre, au début du XIX^e siècle, que la révision professionnelle devait prendre une importance considérable. L'essor de l'industrie, la découverte de la valeur, la «fièvre» des chemins de fer, la naissance de nombreuses sociétés rendirent souhaitable l'intervention des réviseurs («auditors»). D'autres pays européens s'en inspirèrent. Quant à la Suisse, ses débuts furent plutôt modestes et laborieux, dans ce domaine.

Il fallut attendre 1913 pour voir se créer l'Association suisse des experts comptables (ASE) puis, en 1925, la Chambre suisse pour expertises comptables. Cette dernière compte parmi ses membres les syndicats de révision des banques et caisses d'épargne.

Le contrôle bancaire et la loi

Selon la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, le contrôle des banques est assuré, d'une part, par une institution de révision externe et indépendante, mandatée par le Conseil d'administration et travaillant sous la surveillance de la Commission fédérale des banques. D'autre part, par l'inspectorat interne, lequel effectue une surveillance permanente des opérations: celui-ci est directement subordonné au Conseil d'administration.

Révision externe: indépendance

Le Code des obligations impose en effet, selon la forme juridique des instituts bancaires, un organe de contrôle, lequel est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires (dans le cas d'une société anonyme).

Il faut aussi savoir que, selon l'article 18 de la loi fédérale sur les banques (8 novembre 1934), les banques sont tenues de soumettre leurs comptes, chaque année, au contrôle de réviseurs indépendants de leur établissement. Quant à l'article 20, al. 3 de la LB, il stipule que: «L'institution chargée de la révision doit être indépendante de la direction et de l'administration de la banque».

Révision interne: de l'efficacité

La révision interne, dite aussi inspectorat, a pour tâche de vérifier si les opérations ont bien été exécutées conformément aux intentions et aux dispositions de la direction de l'entreprise. Elle veille à l'intégralité et à l'efficacité permanente du système de contrôle interne adapté à son type de banque.

La direction de la banque considère le réviseur comme un conseiller qui, non seulement décèle des erreurs, mais révèle des possibilités d'amélioration, et contribue à la résolution de problèmes.

La révision interne joue indubitablement *un rôle préventif*, de nature à éviter, autant que possible, des irrégularités.

On notera que, selon la loi, une banque doit instituer un organe de révision interne dès qu'elle occupe 50 collaborateurs et plus, ou: lorsque la somme de son bilan est supérieure à 600 millions de francs, lorsqu'elle garde en dépôt ou gère des fonds de clients de plus d'un milliard de francs. Enfin, elle devra aussi se donner un organe de révision interne si elle dispose, à côté de son siège principal, d'un ou plusieurs comptoirs. Ou encore si elle domine, directement ou indirectement, des établissements actifs dans les domaines bancaire et financier.

La révision à Raiffeisen

L'Office de révision de l'USBR, dirigé par M. Kurt Zobrist, est directement rattaché au Conseil d'administration de l'Union suisse des banques Raiffeisen, ce qui lui permet de fonctionner ainsi en toute indépendance. Cet office est réparti en quatre arrondissements (Saint-Gall, Olten, Lausanne et Bellinzone. L'Office de révision de Suisse-romande, établi à Lausanne, comprend pour sa part deux sous-arrondissements (Peseux et Sion).

L'Office de révision compte 90 réviseurs sur le territoire helvétique. Sur le nombre, plus d'une vingtaine d'entre eux travaillent en Suisse romande.

Un métier d'avenir

Pour Jean-Daniel Rossier, responsable de l'arrondissement de Lausanne, à l'Office de révision de l'USBR, dont il est sous-directeur, l'esprit de synthèse et d'analyse sont primordiaux pour exercer le métier – lourd de responsabilités – qu'est celui de réviseur. «Le réviseur doit être capable d'apprécier, de façon globale, la banque qu'il contrôle.» Voilà pourquoi cette profession – à conseiller à ceux qui tiennent à disposer d'une formation bancaire complète – requiert un profil de généraliste plutôt que de spécialiste.

Avis aux candidats intéressés! Le métier de réviseur a incontestablement de l'avenir. «C'est une profes-

sion où les exigences deviennent de plus en plus importantes, vu le renforcement des nécessités qu'exige le contrôle bancaire.»

A part la disponibilité, le goût des chiffres et des relations humaines, quelles doivent être les qualités d'un réviseur?

Aux yeux du sous-directeur de l'Office de révision, à Lausanne, «le réviseur a un message à faire passer. Ce message comporte notamment le rappel des obligations que les responsables doivent respecter.»

A cet égard, «le temps du réviseur-policier est révolu depuis longtemps», précise Jean-Daniel Rossier. «Pour être un véritable partenaire, un conseiller efficace des dirigeants de banques, il est important, en revanche, que le réviseur fasse preuve de qualités humaines.»

VI^e séminaire international Raiffeisen sur la coopération à Buenos Aires

Par Hans-Detlef Wülker
Secrétaire général de l'IRU

L'une des tâches de l'Union Internationale Raiffeisen (IRU) consiste à promouvoir l'échange d'expériences entre les organisations membres. C'est une des raisons pour lesquelles l'IRU met sur pied, tous les deux ans, un Séminaire International Raiffeisen sur la Coopération. Le séminaire de cette année a eu lieu à Buenos Aires.

Les vingt-deux organisations latino-américaines membres de l'IRU ont été invitées à cette conférence organisée en commun par l'IRU et ses deux membres argentins. Le thème général du séminaire était: «Idéaux et obligations des coopératives – L'attrait d'être membre dans une coopérative».

De la solidarité...

Dans le cadre de la cérémonie d'inauguration, le président de l'IRU, le baron Otto Van Verschuer, mit l'accent sur l'importance des coopératives en tant qu'entreprises et sur la collaboration nécessaire avec les institutions du pays qui fixent le cadre légal pour le travail des coopératives.

La session de travail débuta par une analyse du rôle actuel des coopératives en Amérique latine et de leurs perspectives présentée par Ramiro Valderrama, directeur général de la Confédération des Coopératives d'Épargne et de Crédit Latino-Américaines COLAC (Confederacion Latinoamericana de Cooperativas de Ahorro y Crédito).

Au cours de cette analyse très détaillée, il s'avéra que certains pays d'Amérique du Sud ont trop espéré, ou espèrent encore trop, du type coopératif d'organisation et négligent les aspects de gestion d'entreprises comme condition nécessaire à l'efficacité d'une entreprise. La discussion de ce thème se concentra sur la question de savoir si les coopératives doivent être considérées comme des entreprises ou comme des institutions qui doivent remplir les tâches d'économie communautaire ou de politique sociale. Voilà ce qui fut le fil rouge de ce séminaire. On en

conclut que les coopératives sont des entreprises qui, comme toutes les autres institutions, doivent faire front à la compétition. Pour les coopératives, il s'agit avant tout de remplir la mission de promotion à l'égard de leurs membres.

L'analyse de la situation des mouvements coopératifs d'Amérique latine fut suivie par une description des idées de Raiffeisen en Europe et au Canada. Théo Braun, vice-président de l'IRU, exposa le développement historique du mouvement coopératif européen en mettant l'accent sur l'aspect humanitaire s'ajoutant aux composantes économiques du mouvement coopératif.

Le président du Groupe Desjardins, Claude Béland, parla de l'importance des coopératives canadiennes dans le cadre de l'accomplissement de leur mission de promotion auprès de millions de membres.

... à la compétition...

Frans Florquin, secrétaire général de la CERA/Belgique, décrit la mission d'une coopérative dans un monde sujet à des bouleversements et les conditions nécessaires pour remplir cette mission.

Dans le cours ultérieur du séminaire, chaque thème fut abordé respectivement par un Européen et par un Latino-Américain. Lorsque le thème «la coopérative en tant que partie du système bancaire» fut traité du point de vue latino-américain par Ruben Beraja, vice-président de FEBANCOOP, et du point de vue européen par Cees de Bekker, secrétaire de la Fondation

Rabobank/Pays-Bas, des opinions divergentes se firent jour parmi les participants. D'un côté, ceux qui étaient d'avis que les coopératives d'épargne et de crédit doivent appartenir à un système bancaire fonctionnel. De l'autre, ceux qui pensaient que les coopératives de crédit doivent être absolument tenues à l'écart de la compétition bancaire.

Au cours de ce séminaire, on aborda le thème traitant de «l'importance de l'union de l'achat et de la vente pour le processus de développement et les possibilités de combiner l'argent et les marchandises».

D'autres sujets essentiels furent abordés traitant des questions de la formation du personnel et des cadres des coopératives.

Comme pour les séminaires antérieurs, la rencontre se termina par une discussion générale des participants avec les conférenciers et les membres du comité directeur de l'IRU originaires d'Argentine, Belgique, République fédérale d'Allemagne, France, Inde, Canada, Pays-Bas, Autriche et Panama.

Le VI^e Séminaire international Raiffeisen confirma le fait que l'échange d'expériences entre les seize organisations latino-américaines représentées au séminaire et aussi avec les représentants des coopératives européennes, canadiennes et indiennes, fut une prise de contact positive.

Il fut aussi clairement démontré que les expériences réalisées peuvent être transférées, si ce n'est en totalité, tout au moins en partie.

Activité bancaire en Ouganda

Par Britta Kellgren

Si un pays du tiers monde s'engage sur la voie du développement, l'un des instruments les plus importants consiste en un système bancaire fonctionnel. Des programmes de crédit et la formation de capital sont en effet indispensables si l'on veut que les investissements et la production croissent.

La Swedish Cooperative Centre, SCC, est une association d'utilité publique formée en Suède par les huit organisations coopératives centrales afin d'aider les pays en voie de développement à fortifier leurs coopératives et associations de paysans. La méthode de travail du SCC consiste à établir des contacts avec les mouvements coopératifs nationaux déjà existants et à canaliser l'aide par leur intermédiaire. L'objectif est de contribuer à un changement positif des conditions de vie des classes modestes de la population en fournissant un appui à leurs propres organisations. (Le nom suédois «Utan Gränser» signifie «sans frontières»).

Ainsi, le SCC apporte-t-il son appui aux banques coopératives en Ouganda, au Kenya et en Zambie.

L'Ouganda compte une population d'environ 18 millions sur une surface un peu inférieure à celle de l'ancienne Allemagne de l'Ouest. Comme le pays est situé sur un plateau à 1000 m au-dessus du niveau de la mer, la température y est agréable toute l'année. Normalement, la quantité de pluie suffit pour que la végétation reste verte. En Ouganda, le café rapporte environ 90% du produit de l'exportation. La chute des prix du café sur le marché mondial a porté un coup rude à l'économie du pays et aux planteurs de café. La majorité de la population (environ 80%) sont des

petits paysans qui cultivent la quantité de produits alimentaires nécessaire pour leur consommation personnelle et peut-être un peu de café ou de coton comme source d'argent liquide. Il faut savoir que, comme dans de nombreuses parties de l'Afrique, ce sont les femmes qui font le travail agricole.

Une grande inflation

La relance de la vie économique d'un pays qui connaît une haute inflation, comme c'est le cas en Ouganda, n'est pas une tâche facile (le taux de l'inflation était de 90% en 1989, mais depuis il a diminué). Le problème pratique suivant illustre bien la situation: comme la valeur maximum d'un billet de banque est de 200 schillings ougandais, (moins d'un mark allemand), il faut employer une nombreuse main-d'œuvre pour compter ces paquets de billets de banque. C'est pourquoi, les machines à compter automatiques, qui font partie de l'aide apportée par le SCC, sont les bienvenues. De moins en moins d'argent liquide circule dans les pays riches. De plus en plus de transactions, en particulier le mouvement de grosses sommes, sont réalisées par des systèmes électroniques de données. Mais un pays comme l'Ouganda, qui manque de moyens de télécommunication, est obligé de transporter des camions entiers de billets de banque à travers tout le pays, ce qui exige des mesures (coûteuses) de sécurité. Pendant les dernières années, les conditions de sécurité en Ouganda se sont considérablement améliorées. Les plaies de la guerre civile commencent à se cicatriser et en général, on aspire fermement au développement.

L'assainissement

Le mouvement coopératif en Ouganda a une longue tradition. C'est

l'un des plus anciens et des plus forts en Afrique. Aujourd'hui, il essaie de retrouver sa force antérieure. La Uganda Cooperative Alliance, UCA, est l'organisation coopérative au sommet, elle est active dans de nombreux secteurs. Depuis 1980, l'UCA et le SCC sont partenaires et collaborent. Dans les villages, il existe environ 5000 coopératives locales, surtout des coopératives agricoles, avec environ 1 million de membres enregistrés. Les coopératives locales se regroupent en trente-deux fédérations régionales. Certaines d'entre elles disposent d'entreprises, en particulier d'usines.

La banque coopérative

La Uganda Cooperative Bank est une partie de l'activité commerciale de l'UCA. Sa centrale est située à Kampala. La banque compte 7000 employés et 24 filiales dans tout le pays. L'avoir de la banque se monte à la modeste somme de neuf millions de schillings ougandais. Un pays pauvre dominé par l'autosubsistance a un faible courant de capitaux. Au cours des dernières années, la banque a fait des progrès. Mais elle a connu aussi de grandes difficultés: problèmes de liquidité, direction non qualifiée et — un phénomène fréquent dans les pays en développement — corruption.

Des salaires insuffisants

Les salaires en Ouganda sont bas. Les employés de banque gagnent moins de 100 marks par mois, dont 30% sont déduits pour les impôts (pour compléter l'image, il faut mentionner que les employés jouissent de certains privilèges: médicaments gratuits pour eux-mêmes et leur famille, subventions pour loyer, transport et déjeuner). Malgré les bas prix des aliments, il est un fait que le salaire, presta-

tions spéciales y comprises, ne couvre pas les coûts de vie effectifs d'une famille, par exemple les frais scolaires pour les enfants. D'autres sources de revenus, telles que la culture propose des produits alimentaires ou un «fixing» plus ou moins légal sont tout simplement une nécessité vitale. Il a été estimé en 1989 que leur salaire ne suffisait à couvrir que 5% des dépenses nécessaires. C'est pourquoi les employés sont forcés d'utiliser une partie de leur horaire de travail pour subvenir à leurs propres besoins de survie, ce qui bien sûr, va au détriment de leur efficacité professionnelle.

Un programme actuel du FMI indique que le nombre de fonctionnaires doit être réduit de manière radicale et que le salaire des fonctionnaires doit être augmenté. Les frais scolaires constituent un véritable problème pour les familles. Les parents paient pour les leçons, les livres etc. et pour les uniformes. De nombreuses familles ne se trouvant pas en mesure de payer pour tous leurs enfants donnent la priorité aux garçons. Ainsi on évalue à 40% la proportion d'enfants privés de scolarité.

Un fonds rotatoire pour les paysans

Le groupe-cible principal de la banque coopérative est constitué par les petits paysans aux conditions économiques très limitées. Ils sont aussi le groupe-cible pour l'aide du SCC. La banque coopérative offre un «plan de crédit rural» pour soutenir les petits paysans. Un «paquet crédit» pour ces paysans comprend des semences, des engrais, des outils tels que brouettes et pioches, des insecticides, etc. Grâce à cet équipement, le paysan devrait être mis en mesure d'augmenter sa production et de rembourser le prêt. Cette somme est ensuite prêtée à nouveau et remboursée en temps voulu.

LIVRES

Guide du tourisme doux

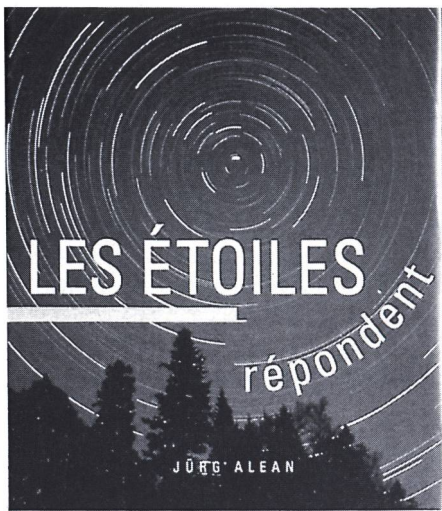
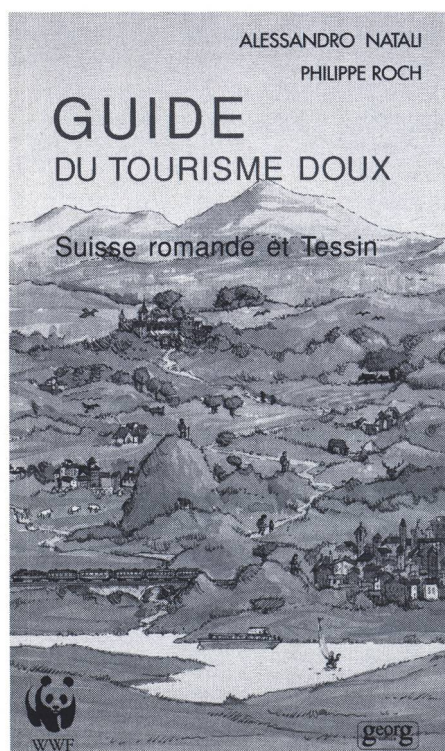
Suisse romande et Tessin

par Alessandro Natali et Philippe Roch
Georg Editeur, 192 pages

La Suisse romande et le Tessin offrent des possibilités de découvertes variées, surprenantes et passionnantes, souvent méconnues même des proches habitants. Les voici à la portée de tous.

Le tourisme doux n'est pas exclusivement tourné vers la nature, mais plutôt vers l'harmonie entre l'homme et la nature. Il s'intéresse à l'histoire, aux paysages, aux coutumes et aux activités qui respectent l'environnement.

Ce petit livre au format de poche donne des informations pratiques sur le tourisme pédestre et équestre, le cyclotourisme, le ski de randonnée, le logement, etc., et détaille chaque région des cantons romands et du Tessin en révélant les bonnes adresses et les particularités intéressantes – des origines de la Tête de Moine au descriptif de l'Abbaye de Hauterive en passant par les excursions de la Grande Caricaie.



Les étoiles du monde

de Jürg Alean,
150 pages, Editions Mondo

Le firmament saint-gallois prédestine-t-il à la contemplation des étoiles? C'est dans le Rheintal saint-gallois, où il a passé sa jeunesse, que, pour la première fois, Jürg Alean observa la lune.

Il se mit aussitôt en tête de fabriquer toutes sortes de lunettes, histoire de mieux voir encore les corps célestes. Pour les photographier et en tirer des dessins. Pour les immortaliser.

Le soleil devient son principal objet d'intérêt. Mais ce n'est pas tout. Lors de ses études à l'EPFZ, Jürg Alean se tourne vers les glaciers alpins et polaires. Puis il visite les volcans, des mondes extrêmes qui le fascinent autant que l'espace.

Ainsi Jürg Alean peut-il ouvrir à ses élèves de l'Ecole cantonale zurichoise les portes de notre planète et du monde céleste. Les splendides photos publiées dans ce nouveau chef-d'œuvre des Editions Mondo ont été prises à l'observatoire de Bülach.

Le soleil, la lune et les étoiles vous intriguent? Vous aimeriez connaître leurs secrets?

«Les étoiles vous répondent» par l'intermédiaire de Jürg Alean.

Palaces

par Thierry Ott,
Editions Cabédita

Notre collaborateur Thierry Ott dont vous appréciez les jeux de chaque *Panorama* – est aussi l'auteur d'une Histoire de la grande hôtellerie suisse.

Grande Histoire et petites histoires. Qui n'a jamais été fasciné, intrigué par l'univers des palaces suisses? Imaginent-ils, derrière les majestueuses façades, des fêtes grandioses, des princesses couvertes de bijoux, entourées de domestiques et d'hôteliers à leurs petits soins?

De 1834 à nos jours, de Genève (Hôtel des Bergues) à Saint-Moritz, Thierry Ott nous révèle les faces cachées d'un monde qui, aujourd'hui encore, garde ses secrets.

Hôteliers, clients, architectes et promoteurs, concierges et gouvernantes défilent dans un livre qui vous dépaysera.

Thierry Ott nous apprend que la plus belle époque des palaces se termina en 1914. Mais l'histoire est porteuse de mythes. Et «la vie de palace ressemble beaucoup, aujourd'hui, à la vie de tous les jours»...



RAIFFEISEN



la ligne sportive

«Trend»

Action de printemps
pour les lecteurs de
PANORAMA

Bandeau et bande
de soutien
W-733 fr. 4.- (Set)



Sacoche de sport
28x50 cm
W-721 fr. 11.-



Serviette de bain
100% coton, 75x150 cm
W-730 fr. 23.-

Bulletin de commande

Quantité	No d'art	Désignation	à	Prix
	W-733	Bandeau et bande de soutien	4.-	
	W-721	Sacoche de sport	11.-	
	W-730	Serviette de bain	23.-	

A remplir en caractères d'imprimerie et déposer à:
Union Suisse des Banques Raiffeisen
Service des lecteurs de PANORAMA Vadianstrasse 17 9001 St-Gall

total
+ frais de port

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

NPA, lieu _____

Date _____

Signature _____



L'édition 1992 du Salon Habitat et Jardin, qui s'est tenue au Palais de Beaulieu du 29 février au 8 mars, c'est fini. Pour la 5^{me} année consécutive, Raiffeisen tenait à affirmer sa présence dans le cadre d'un événement important de la vie économique romande.

En effet, 100 000 visiteurs découvrent chaque année ce forum de la construction.

Le stand de Raiffeisen, situé à la halle 11, ne manqua pas d'attirer l'attention des visiteurs. Les week-ends virent même le stand littéralement envahi par les visiteurs.

Cette année, ceux-ci étaient invités à ouvrir un coffre-fort et, dans un temps précédent, à trouver la bonne clé...

Rappelons que la première édition du stand Raiffeisen à Habitat et Jardin eut lieu en 1988, et qu'elle est due à l'initiative du service marketing de l'USBR, à Lausanne.

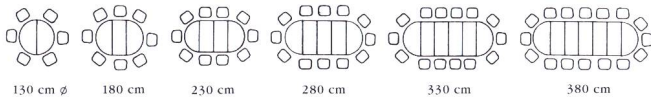
Raiffeisen à Habitat et Jardin



Sur notre photo (Jean-Paul Maeder), on reconnaît MM. Hervé Pitet, à droite, et Eric Loup, qui, le temps d'une journée, accueillirent le public.

Tables de conférences extensibles

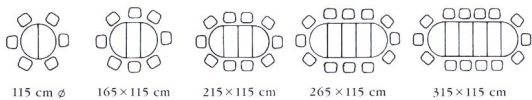
13 modèles à choix



et sur mesure sans adjonction de pieds intermédiaires

ou

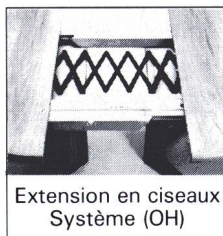
Tables de salle à manger petites pour tous les jours



et sur mesure pour les grandes occasions



« Arco » chêne, noyer/hêtre ou cerisier



Extension en ciseaux Système (OH)

Après l'effort...
...le confort



« Yvette », chêne ou noyer

au  sportif ameublement s.a.

1315 LA SARRAZ
☎ (021) 866 76 04

Tous les vendredis
OUVERTURE NOCTURNE
jusqu'à 21 h

Venez nous rendre visite à:
NYON-EXPO
du 27.3 au 5.4.1992

Ouverture tous les jours
de 8 h à 12 h / 14 h à 18 h 30
Samedi jusqu'à 16 h 30
lundi matin fermé

Un homme tragique*

Mars 1982

Par Silvia Ricci Lempen

Nous sommes arrêtés en gare d'Orte. De cet endroit, frangé de collines, où j'ai passé peut-être trente fois, je ne sais rien, si ce n'est que d'ici il reste une petite heure jusqu'à Rome, ou peut-être un peu plus au cas où, pour quelque raison obscure, le train s'échouerait un temps dans la campagne, entre un hameau déshérité et une boucle jaune du Tibre, égratignée de joncs.

Il pleut un peu, et les gouttes de pluie sur la vitre sale forment des chapelets aux grains minuscules, comme ces colliers en perles de verre que l'on peut acheter pour quelques sous dans les bazars du bord de mer. Dehors, il n'a l'air de faire ni chaud ni froid: c'est un matin de fin mars, au goût d'intermédiaire.

Orte, c'est à chaque retour la ligne extrême de démarcation entre moi et moi. Ici, je mets mon masque, et revêts ma cuirasse. Tailleur gris, chemisier blanc, chaussures noires à talons. T'es-tu seulement regardée? Quand on a ton physique, on évite les extravagances.

La vendeuse ne comprend pas. «Mais ça lui va bien, Madame. A l'âge de votre fille...». Ma mère, crispée, secoue la tête. J'ai quatorze ans, c'est un samedi après-midi et nous sommes dans une des boutiques les plus élégantes de la via Condotti. Essaie de la rendre présentable, nom de Dieu. Du classique, bien entendu. Et ne regarde pas à la dépense.

Je reste plantée devant la glace, immobile, les bras gauchement écartés. Est-ce que j'aime cette robe? Là n'est pas la question. Ce que je sais, c'est qu'il ne l'aimera pas. Du rouge, comme si elle avait besoin de se faire remarquer. Et cette jupe plissée, qui grossirait un parapluie. Regarde-moi cette coupe: une vraie danseuse de french cancan. Stridence déchirante de sa colère, sa voix qui enfle comme un bubon de peste, et mon corps tout entier se raidit sous la torture de l'humiliation.

«J'aurais voulu, dit héroïquement ma mère, quelque chose de plus simple, de plus sobre...» «Mais Madame, insiste la vendeuse, je vous assure, vous vous faites des idées...»

Une demi-heure plus tard nous sortons du magasin, toutes les deux silencieuses. Je porte, dans le sac en carton glacé de la



Photo: Jean Mohr

Silvia Ricci Lempen

Née à Rome en 1951, Silvia Ricci Lempen vit en Suisse depuis 1971. Elle est philosophe de formation. Elle a dirigé pendant plusieurs années la revue féministe *Femmes suisses*.

Silvia Ricci Lempen est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés aux questions féminines.

L'homme tragique est son premier ouvrage littéraire.

boutique, une robe bleu marine toute droite, qui me donne l'air d'une orpheline. Après quelques pas, je susurre: «Celle-là, elle lui plaira sûrement.» Mais je suis à peine dupe de ma propre illusion: quand j'apparaîtrai au salon, le soir, devant la famille réunie, les oreilles bourdonnantes de souffrance, je ne serai nullement étonnée – seulement encore un peu plus meurtrie – de l'entendre rugir que nous avons dépensé cinquante mille lires pour une robe de paysanne des Abruzzes. Et maudire, avec des mots dont l'usure ne fait que mieux apparaître la trame de désespoir, l'irréparable inadéquation de sa femme, de sa fille et du monde aux exigences les plus élémentaires de sa légitime ambition. Maintenant, le train traverse la banlieue. Petits immeubles populaires, tous semblables, construits à l'économie. Sur les balcons: boîtes de lessive, bouteilles vides,

étendages. Entrée triomphale dans la Ville éternelle. Je me regarde dans la glace du compartiment, me trouve pâle et laide. Mais plus qu'une demi-heure de sursis.

Jusqu'à l'année dernière, il venait toujours me chercher à la gare. Parfois, je l'apercevais avant qu'il ne me voie. Petit et trapu, toujours impeccable dans son costume gris ou bleu. Tout droit contre le premier pilier du quai, l'œil fixé sur la cohue des voyageurs, attendant sa fille, son étoile. La mâchoire serrée d'émotion. Quand je me mettais à courir vers lui, il ouvrait les bras sans changer de place, parce que ses pas lents de malade n'auraient pas été à la mesure de son impatience. «Ma chérie, ma chérie, comment vas-tu, as-tu fait bon voyage, as-tu dormi, comment vas-tu ma très chérie?»

C'était le moment où mon cœur se calmait, où mes membres se déliaient. Entre moi et mon rôle d'enfant heureuse, celle que j'aurais toujours voulu être, ne subsistait plus que l'écho d'une fausse note, que je m'efforçais de ne pas entendre. Ma mère était là aussi, et son étreinte donnait encore un tour de manivelle à mon euphorie. Peut-être, oui, peut-être cette fois-ci...

Nous nous dirigeons tous les trois vers la sortie. A son habitude, il marchait devant, nous laissant porter les bagages. Puis il se retournait, me regardait avancer, et quelque chose avait changé dans son sourire. «Quand même, disait-il, mauvais, tu aurais pu prendre la peine d'aller chez le coiffeur.» L'état de grâce avait duré trois minutes. Nous rentrions à la maison.

Mais depuis quelques mois il ne sort plus le matin tôt, ni le soir après le coucher du soleil. Il reste dans sa chambre jusqu'à onze heures, s'acharnant avec une rigide constance à retrouver un peu de son souffle étranglé par les brouillards de la nuit. Cette retraite détermine désormais sa relation au monde: «Je reste là, tout seul, pendant des heures, ta mère m'apporte le café, lève les stores, me demande si je respire bien, et la communication s'arrête là. Du reste, elle n'est jamais allée plus loin, en trente ans de mariage (grimace de mépris), elle n'a jamais été capable de me parler, sauf pour discuter du menu de midi...»

* Editions de l'Air

A la rencontre de la



Une ancienne église chrétienne devenue musée et mosquée: Ayasofya (Sainte-Sophie) à Istanbul.



Les bains de Pamukkale.

ITINÉRAIRE

Samedi 11 juillet:

GENÈVE – ISTANBUL

Dans la matinée, départ de votre domicile en train 2^e classe pour Genève-aéroport, puis formalités d'enregistrement.

12 h 25 Décollage de Genève par vol régulier de TURKISH AIRLINES.
Déjeuner à bord.

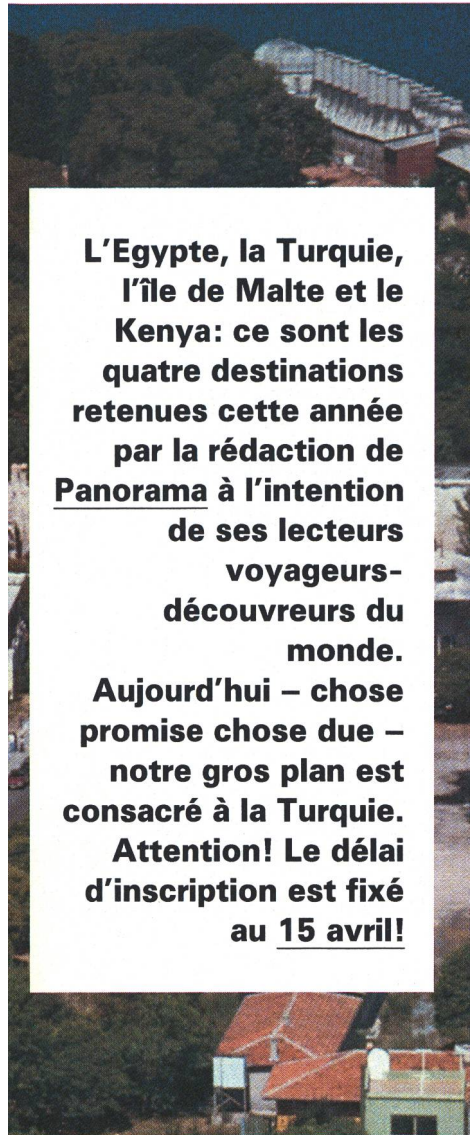
16 h 20 Atterrissage à Istanbul.
Accueil par notre représentant et transfert à l'hôtel.
Dîner et logement.

Dimanche 12 juillet:

ISTANBUL

Toute la journée, visite de la ville: la mosquée de Soliman le Magnifique, l'hippodrome, la citerne byzantine, le Palais de Topkapi.

TURQUIE PROFONDE



L'Égypte, la Turquie, l'île de Malte et le Kenya: ce sont les quatre destinations retenues cette année par la rédaction de Panorama à l'intention de ses lecteurs voyageurs-découvreurs du monde. Aujourd'hui – chose promise chose due – notre gros plan est consacré à la Turquie. Attention! Le délai d'inscription est fixé au 15 avril!

Déjeuner au restaurant, puis départ pour la Cappadoce par la route du Lac Salé.

Après-midi, promenade en bateau vers l'île de Kekova, avant de rentrer à Antalya.

**Mercredi 15 juillet:
LA CAPPADOCE**

Toute la journée, visite de ce site fantomatique: les églises rupestres, les fresques aux couleurs éclatantes, les cônes, les pitons, les aiguilles forment un inoubliable paysage lunaire. Le matin, vous parcourez la vallée de Göreme et ses églises: Sainte-Barbara, l'église sombre, l'église au Serpent, l'église aux Sandales... Après-midi, visite de quelques-unes des vallées de la Cappadoce, avec leurs villages typiques.

**Jeudi 16 juillet:
LA CAPPADOCE**

Visite de la ville souterraine de Kaymakli où vivaient, à 40 mètres de profondeur, des dizaines de milliers de chrétiens, ou de celle de Derinkuyu. Nous passons par la vallée de Peristrama et visitons les églises les plus représentatives d'Ihlara.

**Vendredi 17 juillet:
LA CAPPADOCE – ANTALYA
(550 km)**

Départ pour Konya, véritable oasis au milieu de la steppe brûlée, la capitale des sultans seldjoukides et la ville sainte des derviches tourneurs: visite de l'ancien couvent de l'ordre, l'un des hauts-lieux du mysticisme musulman, le mausolée de Mevlana aujourd'hui transformé en musée, la Medrese Karatay. Puis, par les monts du Taurus, arrivée à Antalya (ou ses environs).

**Samedi 18 juillet:
ANTALYA
(excursion à Side et Aspendos)**

Visite de Pergé: le théâtre, le stade et la voie à portiques de l'époque hellénistique. Puis, Side, ancien marché d'esclaves et Aspendos dont le théâtre est remarquablement conservé.

**Dimanche 19 juillet:
ANTALYA
(excursion à Phaselis et Demre)**

Visite de Phaselis, site d'une grande beauté qui a tant séduit Alexandre le Grand qu'il y fit séjourner son armée. Puis Demre, l'antique Myra, où Saint-Paul fit escale avant de rejoindre Rome: la basilique de Saint-Nicolas, les tombeaux rupestres.

**Lundi 20 juillet:
ANTALYA – DENIZLI (450 km)**

Départ pour Aphrodisias, récemment mis à jour et qui dégage un charme particulier: les portiques surgissent entre les arbres, l'agora, les thermes, le théâtre, l'odéon et aussi le plus grand stade, l'Antiquité (227 m de long et 30 000 places). Continuation pour Denizli. Visite de Pamukkale et son château de coton, puis de Hiérapolis, célèbre par sa nécropole romaine.

**Mardi 21 juillet:
DENIZLI – PERGAME (390 km)**

Visite d'Ephèse: toute une ville gréco-romaine, ressuscitée sous vos yeux, la bibliothèque de Celsus, l'agora, les théâtres, le stade, les thermes, le musée, la basilique de Saint-Jean, la maison de la Vierge. Continuation vers Izmir et Pergame.

**Mercredi 22 juillet
PERGAME – BURSA (280 km)**

Le matin, visite de Pergame, haut lieu de la médecine antique: l'asclépiion et l'acropole. Continuation vers Bursa, l'ancienne capitale ottomane.

**Jeudi 23 juillet:
BURSA – ISTANBUL (230 km)**

Le matin, visite de Bursa: la mosquée verte, le mausolée vert, les tombeaux des sultans, la grande mosquée. Puis, poursuite du voyage vers Istanbul. Dîner compris.

Proche et lointaine Turquie!

Antichambre de l'Orient, la Turquie propose ses chocs successifs à tous ses visiteurs et même les plus blasés ressentiront ces coups au cœur qui font qu'on peut rapidement en tomber amoureux. Cela commence à Istanbul, capitale de deux mondes, l'un byzantin, l'autre musulman. Et puis, dès que l'on s'enfonce dans l'immense Anatolie, c'est un sentiment de grandeur qui vous frappe là où l'on s'y attend le moins...

Le circuit que nous vous proposons ici est ce qu'il y a de plus complet en Turquie occidentale: il permet une découverte approfondie des civilisations de l'Anatolie centrale et des côtes égéennes. Chaque fois que possible, nous avons fait en sorte que vous passiez deux nuits d'affilée dans le même hôtel pour vous éviter les inconvénients des valises à faire et à défaire quotidiennement...

Déjeuner au restaurant.
Après-midi, continuation par la visite de Sainte-Sophie.
Dîner libre, logement.

**Lundi 13 juillet:
ISTANBUL – BOLU (280 km)**

Matinée libre pendant laquelle vous pourrez flâner dans le Grand Bazar; déjeuner non compris.
En début d'après-midi, départ en car pour Bolu, jolie station dans une forêt, à mi-distance d'Ankara.

**Mardi 14 juillet:
BOLU – LA CAPPADOCE
(440 km)**

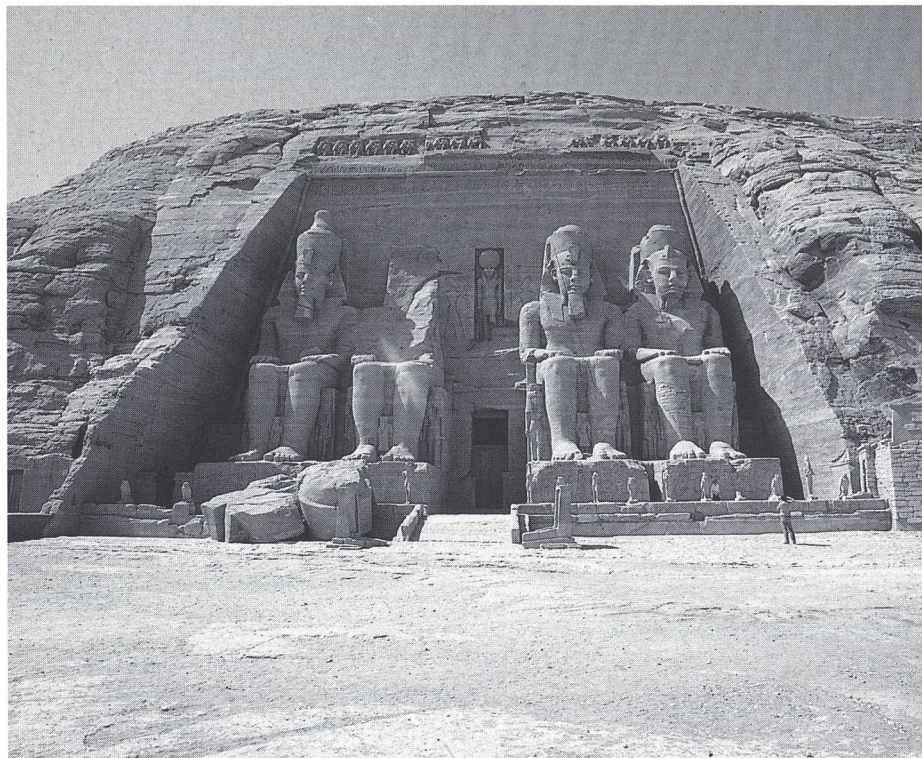
La matin, départ vers Ankara et visite des merveilleuses collections du Musée hittite et du mausolée d'Atatürk.

La croisière en Egypte: embarquement immédiat

Une croisière en Egypte vous tente? **Panorama** vous l'apprenait dans son dernier numéro. Entre le 9 et le 17 mai, vous pourrez, pour le prix de Fr.1995.—, découvrir Louxor, Abou Simbel, Karnak, la Vallée des rois, entre autres richesses de l'Egypte.

Vous aviez jusqu'au 15 mars pour vous inscrire.

Avec un peu de chance, peut-être vous trouverez-vous une petite place sur le «Sheraton Tut»...



BULLETIN D'INSCRIPTION

(à retourner à la Rédaction de **Panorama**,
case postale 144, 1010 Lausanne)

NOM: _____

PRÉNOM: _____

ADRESSE: _____

SIGNATURE: _____

s'inscrit pour:
le voyage en Turquie du 11-15 juillet au prix
de Fr.s. 2190.—
- pour personne(s)

L'Egypte est un des rares pays à exercer
pareille fascination sur notre inconscient. A
cause de la part de mythes et de rêves qu'elle
contient?

«On peut donc voyager non pour se fuir, chose impossible, mais pour se trouver.»

Jean Grenier

PRIX FORFAITAIRE PAR PERSONNE

en chambre à deux lits Fr. 2190.—
supplément pour chambre à 1 lit
(nombre limité) Fr. 415.—
(participation minima 20 personnes/maxima
30 personnes)

NOS PRESTATIONS

- Le billet de train 2^e classe de votre domicile à l'aéroport de Genève et retour.
- Les parcours aériens Genève-Istanbul et retour, classe touriste, par les vols réguliers de Turkish Airlines.
- Les repas ou collations servis à bord.
- Les taxes d'aéroport.
- La franchise de bagages de 20 kg par personne.
- Les transferts de l'aéroport à l'hôtel et vice versa, en car privé.
- Le logement en hôtels de catégorie touriste supérieure, en chambres avec bain ou douche/WC.
- La pension complète pendant tout le voyage (sauf 5 repas à Istanbul).
- Le circuit en car avec guide parlant exclusivement le français.
- Les taxes et droits d'entrée aux sites et monuments visités.
- Les assurances annulation, bagages et rapatriement.
- L'accompagnement dès Genève, à partir de 20 personnes.

Ne sont pas compris:

- Cinq repas principaux à Istanbul, selon programme.
- Les boissons et autres dépenses de caractère personnel.

«Le but du voyage est de faire connaître l'homme à l'homme.»

Proverbe arabe

LES VOYAGES DE L'ANNÉE

TURQUIE

11-25 juillet Fr. 2190.—
Délai d'inscription: 15 avril.
(Organisation: L'Atelier du voyage)

ILE DE MALTE

30 septembre-7 octobre Fr. 1750.—
Délai d'inscription: 31 juillet.
(Organisation: L'Atelier du voyage)

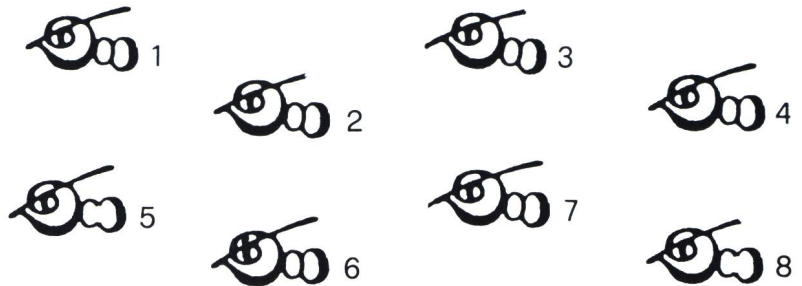
KENYA

fin novembre-début décembre
env. Fr. 3000.—
1 semaine de safari, 1 semaine balnéaire.
Délai d'inscription: à déterminer dans un
prochain **Panorama**.
(Organisation: Wagons-lits Travel).

Jeux proposés par Thierry Ott

Les jumeaux

Parmi ces huit lettres, empruntées à l'alphabet cinghalais seules deux sont rigoureusement identiques. Lesquelles?



Egalités mystérieuses

Réalisez ces égalités en insérant, entre les nombres, des signes arithmétiques. Parfois, plusieurs solutions possibles.

9	2	9	2	=	4
2	9	2	9	=	7
9	2	9	2	=	8
2	9	2	9	=	18

Le scrabble

Le chiffre vous indique le nombre de mots qu'il est possible de former avec ces sept lettres, en suivant les règles du scrabble: pluriels et verbes conjugués admis, noms propres exclus!

A	E	I	P	R	S	T	10
---	---	---	---	---	---	---	----

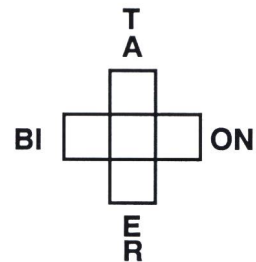
Mini-quiz

Cinq questions pour tester vos connaissances en sport. Des trois réponses qui vous sont proposées, deux sont fausses. Choisissez la bonne!

- Qui utilise un «club»?**
A. Le joueur de hockey sur terre B. Le joueur de golf C. Le joueur de curling
- L'athlète tchèque Emile Zatopek fut triple médaillé d'or au Jeux olympiques d'Helsinki en 1952. Qu'est-il devenu après avoir abandonné la compétition?**
A. Entraîneur B. Ingénieur C. Colonel
- La distance exacte du marathon est celle qui sépare la ville de Marathon de Athènes. A savoir?**
A. 40,235 km B. 41,865 km C. 42,195 km
- Combien de joueurs au maximum une équipe a-t-elle le droit d'aligner en Coupe Davis?**
A. Deux B. Trois C. Quatre
- Quel est le pays d'origine du curling?**
A. L'Ecosse B. La Norvège C. La Suède

Tronc commun

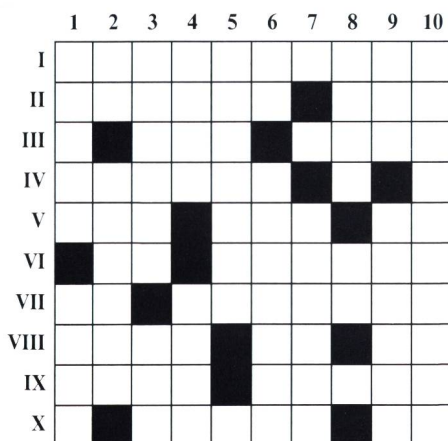
Quelles sont les trois lettres qui terminent ou commencent chacun de ces quatre mots? Il n'y a ni pluriel ni nom propre; les verbes ne sont utilisés qu'à l'infinitif ou aux participes, et les accents ne sont pas pris en considération.



Division par trois

Divisez, par deux lignes droites, cette figure en trois parties de manière à ce que la somme des nombres soit identique dans chacune de celles-ci.

6	5	2
4	7	9
2	3	1



Mots croisés Niveau moyen

Solutions p. 14

Horizontalement: I. Qui ont des noeuds. – II. Vue idéale. Affluent roumain du Danube. – III. Très court. Gonflement d'un court d'eau. – IV. Joie collective. – V. Secoué. Bête à manger du foin. Divinité. – VI. Demi-canton. Surhommes. – VII. Bout de tige. Ne resteront donc pas les bras croisés. – VIII. Pas nu. Aux confins du Var. – IX. Dieu d'amour. Provient. – X. Couvert de pierres. Conjonction.

Verticalement: 1. Qui ne vaut rien. Plante à fleurs jaunes. – 2. Epelé. Faire de la place. Orner de métaphores. – 3. Donne du brillant aux livres. Donne le départ. – 4. Arbre exotique. A jailli. – 5. Action de polir. – 6. Fin de participe. Faire voir rouge. – 7. Qui ne manque vraiment pas de volume. – 8. Destin. Préfixe privatif. – 9. Qui a donc gagné en pouvoir. Extrait de végétaux. – 10. Mètres cubes. Se dit d'un service ni correct ni incorrect

L'obligation de caisse Raiffeisen



«Un placement intéressant à moyen terme»

Profitez, dès
aujourd'hui, des taux
d'intérêt attractifs!

Si vous désirez placer pour quelques années une partie de vos économies à intérêt fixe et voulez profiter d'avantages intéressants... nous vous recommandons alors notre obligation de caisse Raiffeisen:

- Votre argent est en sécurité
- Vous obtenez un taux d'intérêt fixe attractif
- Vous choisissez vous-même la durée du placement

Rendez-nous visite au guichet!
C'est avec plaisir que nous vous conseillerons.

RAIFFEISEN

la banque qui appartient à ses clients

